



Assemblée générale

Soixantième session

31^e séance plénière

Jeudi 13 octobre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 66 et 47 de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/60/178)

Note du Secrétaire général (A/60/85)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/60/182)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/60/208)

Le Président (*parle en anglais*) : Je regrette le changement de lieu de réunion. Il semblerait que la nature joue un rôle ici, nous envoyant un message à propos du Plan-cadre d'équipement.

Aujourd'hui l'Assemblée générale va examiner les points 66 et 47 de l'ordre du jour, dans le cadre d'un débat commun.

La séance de l'Assemblée générale a été convoqué pour permettre un débat sur deux points, 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Nos délibérations s'appuient sur un certain nombre de documents utiles fournis par le Secrétaire général, y compris le rapport de son Groupe consultatif sur l'appui international au NEPAD (voir A/60/85). Je félicite particulièrement le Groupe consultatif d'avoir fondé son travail sur la réalité concrète de la vie des pauvres. Nous devons tous garder à l'esprit que

« Le succès ne saurait se mesurer uniquement par le nombre de consultations et réunions tenues et de plans établis. L'appui international doit se traduire par une action axée sur les résultats qui permettra d'exploiter le potentiel humain de l'Afrique et le potentiel économique du secteur privé structuré et non structuré. »

En ce qui concerne le paludisme, il y a eu des progrès encourageants ces dernières années. Le nombre de moustiquaires traitées distribuées a augmenté de façon massive au cours des trois dernières années et a même été décuplé dans plus d'une douzaine de pays africains. C'est là un bon exemple d'une aide efficace qui change très concrètement la vie des pauvres. Deuxièmement, la première usine africaine produisant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des moustiquaires durables a ouvert ses portes à la fin 2004. Troisièmement, depuis 2001, 53 pays ont commencé à utiliser des médicaments antipaludéens plus efficaces, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des donateurs. Dans ce domaine, un effort mondial est en cours pour garantir que des quantités suffisantes de la matière première seront disponibles pour répondre à la demande croissante. Quatrièmement, un élan politique croissant s'est formé autour de la lutte internationale contre le paludisme, en grande partie grâce au rôle moteur joué par les dirigeants africains. Enfin, il y a récemment eu différentes annonces promettant un accroissement du financement bilatéral et multilatéral pour lutter contre le paludisme.

Mais la tragique réalité demeure que toutes les 30 secondes un enfant quelque part en Afrique meurt du paludisme. Le paludisme reste la première cause de décès des enfants de moins de 5 ans en Afrique. Tout cela se produit alors que nous savons prévenir et traiter le paludisme, et que nous sommes en mesure de le faire à un coût modique. Donc, si nous voulons éliminer le fardeau inutile et inacceptable qui pèse sur les plus pauvres du monde avec cette maladie, il nous faut un partenariat robuste appuyé par un engagement financier et politique renouvelé.

Passant maintenant au NEPAD, je pense que l'année 2005 a été marquée par un élan accru en faveur de la cause du développement et pour l'Afrique en particulier. Cela s'est vu lors du Sommet mondial, lorsque les dirigeants du monde entier se sont succédés pour souligner combien il est important de s'attaquer à la pauvreté.

À la suite des différents rapports, des commissions et des sommets tout au long de l'année, des progrès réels ont été accomplis. Nous avons maintenant une idée plus claire que jamais auparavant de ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et nous devons maintenir cet élan. Mais je sais aussi que, notamment dans une grande partie de l'Afrique sub-saharienne, il faut une accélération rapide des efforts si nous voulons que les objectifs soient atteints.

Nous avons relevé certains nouveaux engagements utiles, de la part de pays en développement et de donateurs. Le sommet du Groupe des Huit à Gleneagles a abouti à des engagements significatifs en ce qui concerne les volumes d'aide et

l'endettement. Les dirigeants de l'Union africaine ont, au cours de leur réunion au sommet à Syrte, en Libye, pris des engagements fermes en matière de gouvernance et de création d'un environnement propice à l'investissement et au développement.

Grâce en grande partie au programme pris en charge par les Africains que présente le NEPAD, l'Afrique s'ouvre une période de possibilités telles que nous n'en avons pas connues depuis une génération. En 1998, 14 pays africains étaient dans un état de conflit armé ou de guerre civile. Aujourd'hui le nombre de ceux qui connaissent un conflit majeur est réduit à trois – encore trois de trop, bien entendu. L'Union africaine assume un rôle de plus en plus actif en matière de paix et de sécurité. Et il n'y a pas de meilleur indicateur de la détermination de l'Afrique à assumer la responsabilité de son développement que la nouvelle que 23 pays africains se sont inscrits au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, et les dirigeants de l'Union africaine réunis à Syrte ont exhorté tous les États membres de l'organisation à se joindre à cette démarche le plus rapidement possible.

Maintenant que ces progrès ont été réalisés, un quadruple défi nous attend désormais, selon moi. Premièrement, nous devons veiller à ce que les engagements pris cette année soient appliqués. La mise en œuvre est une notion capitale pour la crédibilité à la fois de cette Organisation et du travail que nous menons au sein de cette Organisation. J'ai appris avec plaisir que la réunion du Forum du Partenariat pour l'Afrique à Londres les 4 et 5 octobre 2005 a abouti à un accord disposant qu'il doit y avoir un seul plan commun d'action couvrant les engagements à la fois des donateurs et des pays africains, et que l'avancement de ce plan sera examiné annuellement à partir d'octobre 2006.

Deuxièmement, le monde doit veiller à ce que soit relevé le dernier défi de 2005, en parvenant à un accord dans les négociations commerciales à Hong Kong en décembre, qui serve la cause du développement en Afrique et au-delà.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que l'élan créé cette année soit maintenu et amplifié. Tous ceux qui ont un rôle à jouer – les gouvernements et pays africains, les organisations régionales, les donateurs, les institutions financières internationales, la société civile, le secteur privé – doivent s'employer à relever le défi. Ici, au Siège de l'Organisation des

Nations Unies, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de dire que nous nous sommes « occupés du développement » lors du Sommet mondial, et que nous y reviendrons lors d'un prochain examen dans cinq ans. Nous devons réserver au développement une place prioritaire sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale cette année.

L'une de nos priorités fondamentales est de créer la Commission de consolidation de la paix d'ici la fin de l'année, afin que la communauté internationale soit en mesure de donner aux États africains émergeant d'un conflit l'appui qu'ils méritent. Vous savez également que le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Akram, a des plans importants en matière de développement, notamment l'événement spécial qui doit avoir lieu dans le courant de ce mois sur la crise alimentaire en Afrique.

Quatrièmement, vous devez, en tant que Membres de l'Assemblée générale, veiller à ce que le monde entende toute la vérité de ce qui se passe en Afrique. Oui, il reste encore d'énormes besoins qui n'ont pas été comblés. Le VIH/sida et la tuberculose, en plus du paludisme, continuent de prélever un énorme et mortel tribut. Il y a trop d'Africains dont la vie est brisée par la pauvreté, l'insécurité ou l'absence de dignité humaine. Mais – et j'insiste sur ce point – nous devons également éviter d'adopter un sentiment d'impuissance ou une attitude de désespoir vis-à-vis de l'Afrique. Plus vous pourrez faire connaître les nombreuses actions positives que vous menez pour lutter contre la corruption, améliorer la gouvernance, attirer les investissements et aider vos populations à se sortir de la pauvreté, plus il y aura de voix qui s'élèveront pour exiger que vous receviez l'appui dont vous avez besoin et que vous méritez.

Nous allons maintenant passer à la liste d'orateurs. Nous avons un pupitre improvisé dans cette salle. Les orateurs devront ajuster le micro à leur taille.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui figure dans le document A/60/178, ainsi que pour son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (document A/60/182). Les deux questions

sont inextricablement liées car aucune évolution importante ne peut prendre place dans une situation de conflit violent ou d'insécurité. Par conséquent, si nous nous félicitons du fait qu'aujourd'hui, seuls trois grands conflits font rage dans les pays africains, nous continuons d'être profondément troublés par la guerre civile qui continue de ravager d'autres parties de l'Afrique, semant un cortège de mort et de destruction et détruisant de grandes bandes de terre productives sur le continent. Nous ne tirons aucune joie du fait que « la plupart des pays africains sont assez stables politiquement » (A/60/182, par. 4) avec un gouvernement élu démocratiquement.

Nous voulons effectivement que tous les pays africains puissent bénéficier d'une gouvernance démocratique enracinée profondément dans un état de droit, seul à même de créer des conditions propices à la renaissance que recherche le continent, grâce à l'initiative du NEPAD. Le Groupe africain estime que la multitude de menaces et de défis auxquels notre continent est confronté exige un engagement plus vaste de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

L'Afrique reconnaît que le renforcement du développement sera entravé par des luttes intestines qui déciment les populations, gaspillent de précieuses ressources naturelles et détruisent une infrastructure déjà limitée. Par conséquent, on ne saurait assez insister sur le caractère urgent du renforcement des conditions nécessaires à l'instauration d'une paix et d'un développement durables sur l'ensemble du continent africain. Comme le constate le Secrétaire général dans son rapport, les deux menaces plus contraaires à une paix et à un développement durables en Afrique sont les conflits internes – y compris la guerre civile, le génocide et les atrocités à grande échelle – et les menaces économiques et sociales, dont la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement.

S'agissant des conflits internes et autres atrocités à grande échelle, le rapport du Secrétaire général décrit avec précision les principaux défis auxquels l'environnement de la sécurité en Afrique est confronté, tels le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, les mercenaires, l'exploitation illégale des ressources naturelles, le chômage chez les jeunes, le problème des réfugiés et des maladies comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Face à ces défis monumentaux, la communauté internationale doit consacrer une attention aux régions où la paix restera fragile si elle n'est pas soutenue par un processus de paix multidimensionnel, minimisant ainsi le risque d'une nouvelle flambée. Le Groupe africain pense que le moment est propice à une coopération structurée entre l'Union africaine (UA) et l'ONU afin de contribuer aux efforts en cours et d'élaborer un programme adopté à l'initiative des Africains en matière de consolidation de la paix après un conflit, examinant les liens entre sécurité, développement et dimensions humanitaires de la paix en Afrique.

À cette fin, nous notons avec satisfaction le renforcement de la capacité de l'Union africaine à intervenir et à faire office de médiateur dans les conflits qui font rage sur le continent, grâce à la création de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, financée par l'Union européenne, pour appuyer les opérations de paix et de renforcement des capacités. Nous nous félicitons de l'octroi par les pays du G-8 d'une aide technique et d'un soutien financier à l'UA ainsi qu'à certaines organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour les aider à prévenir les conflits et pour étayer leurs efforts de gestion des crises.

Ces initiatives louables ont été avalisées dans le document final issu du sommet de 2005. Nous lançons un appel ferme à toutes les parties à honorer les engagements souscrits en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix, de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits. Nous estimons que quand la commission de consolidation de la paix deviendra opérationnelle, cela contribuera grandement à la reconstruction en Afrique après les conflits.

L'élimination des menaces économiques et sociales à la paix et au développement durables en Afrique est au cœur même de l'initiative du NEPAD. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport, « le NEPAD a pour but de réaliser une croissance large et équitable qui permette à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale » (A/60/178, par. 5), une tâche complexe et ardue.

La nature complexe et ardue du processus consistant à transformer les objectifs du NEPAD en réalisations concrètes ressort clairement du débat sur les divers secteurs du programme du NEPAD dans le rapport du Secrétaire général. Les pays africains ont réalisé des progrès grâce au Plan d'action à court terme pour ce qui est de développer leur infrastructure, couvrant des études sur la facilitation des échanges, des projets d'investissements et des projets de mise en place des capacités.

Il est évident à partir du rapport actuel que l'absence de capacité technique est un principal obstacle, qui exige l'adoption de mesures urgentes, correctives et assorties de délais pour accélérer les programmes de renforcement des capacités et permettre ainsi au programme de renforcement de l'infrastructure d'aller de l'avant. À cet égard, nous préconisons la mise en œuvre rapide de l'engagement souscrit dans le document issu du sommet de 2005 pour appuyer le renforcement d'un consortium international de mise en place d'infrastructures comprenant l'Union africaine, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, le NEPAD servant de cadre principal, pour faciliter les investissements publics et privés d'infrastructure en Afrique.

Nous nous félicitons du lancement du projet de démonstration de cyberécoles du NEPAD, qui est un élément crucial dans la mise en œuvre de l'initiative du NEPAD sur les cyberécoles. Nous demandons davantage de ressources pour permettre d'élargir l'initiative à d'autres pays africains.

Nous partageons l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle la mise en œuvre efficace de la plupart des éléments des programmes axés sur les maladies passe par des services de santé opérationnels. La pénurie de personnel sanitaire compétant en Afrique est une question très fâcheuse. D'un côté, les gouvernements africains, gênés par des ressources limitées, ne sont pas en mesure de former du personnel sanitaire suffisant alors que de l'autre côté, ceux qui ont les ressources nécessaires partent en grand nombre, dans leur quête d'une situation plus lucrative à l'étranger, ce qui ne fait qu'empirer une situation déjà déplorable. Il est par conséquent impérieux d'appuyer les systèmes sanitaires en Afrique.

Il est encourageant de noter que le principal fait nouveau de l'année écoulée a été l'élaboration du plan de mise en œuvre du Programme intégré pour le

développement de l'agriculture en Afrique. À cet égard, nous notons avec satisfaction la décision de nos partenaires du développement, notamment des États-Unis d'Amérique à travers leur initiative pour éliminer la faim en Afrique, d'affecter 47 millions de dollars en 2005 à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Nous sommes également reconnaissants au Ministère du développement international du Royaume-Uni et au Fonds international de développement agricole pour d'autres initiatives destinées à appuyer le Programme.

Les pays africains se sont engagés en faveur de la défense de la démocratie et de la bonne gouvernance, notamment de la gouvernance économique, telle que préconisée par les dirigeants africains, notamment à travers le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous relevons que 23 pays ont signé le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et que la Commission du Mécanisme d'évaluation a terminé les évaluations nationales pour le Ghana et le Rwanda et a présenté son rapport au Forum du mécanisme à Abuja pour examen. Nous félicitons tous les pays et toutes les institutions qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et appelons la communauté internationale à continuer de fournir au processus des ressources financières et de l'assistance technique. L'achèvement du processus d'évaluation des pays qui s'étaient inscrits pour celui-ci donnera un élan supplémentaire au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et encouragera peut-être les autres pays qui le souhaitent à se joindre au processus.

La communauté internationale a pris un engagement sans équivoque dans le document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1) de fournir un appui cohérent aux programmes du NEPAD, notamment en mobilisant des ressources financières internes et externes et en facilitant l'acceptation de ces programmes par les institutions financières multilatérales. Nous espérons que ces engagements seront rapidement mis en œuvre pour appuyer le développement du continent.

S'agissant de l'aide publique au développement (APD), nous saluons avec enthousiasme les décisions prises récemment par nos partenaires, y compris le G-8 et l'Union européenne, pour appuyer les efforts de développement de l'Afrique, notamment les engagements qui aboutiront à une augmentation de 25 milliards de dollars de l'APD pour l'Afrique d'ici à 2010, au titre de la campagne menée en vue de réaliser

les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Nous souhaitons cependant souligner à nouveau que les engagements pris ne produiront pas automatiquement les changements souhaités. La prestation de l'appui annoncé, sous forme de ressources nouvelles et supplémentaires, fournies de manière régulière, effective et en temps opportun est cruciale si l'on veut maintenir le rythme d'exécution des programmes prioritaires de développement en Afrique. Nous appelons aussi à la mise en œuvre de l'objectif convenu sur le plan international de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) aux pays en développement, et d'allouer de 0,15 à 0,20 % du PNB aux pays les moins avancés.

Il importe que les pays développés assurent la prévisibilité et l'efficacité de l'aide en mettant en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il sera essentiel de coordonner la fourniture de l'aide sur la base des priorités nationales si l'on veut que l'Afrique réalise les OMD d'ici à 2015. Il en va de même pour l'appui budgétaire direct afin de faciliter la réalisation des OMD.

Dans le document final du Sommet de 2005, la communauté internationale s'est également engagée à promouvoir une solution globale et durable au problème de la dette extérieure des pays africains, notamment en annulant 100 % de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTE), conformément à la proposition du G-8, et en allégeant de manière sensible, au cas par cas, la dette des pays africains pauvres très endettés qui ne font pas partie des PPTE et dont l'endettement n'est pas viable. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que de nombreux pays africains sont toujours entravés par la dette et nous appelons à ce que des mesures urgentes soient prises pour répondre à la crise de la dette de ces pays.

Nous sommes très encouragés à cet égard par l'accord conclu à Washington le 25 septembre 2005 entre le Comité du développement et le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international visant à appuyer la proposition du G-8 d'annuler 100 % de la dette multilatérale due par 18 PPTE qui remplissent les conditions requises, dont 14 sont des pays d'Afrique. Nous appelons à l'application rapide de cette décision, ainsi qu'à l'élaboration par la Banque africaine de développement, d'un cadre de mise en œuvre précis.

Nous reconnaissons que l'accord ne couvre ni la dette bilatérale ni celle due à d'autres institutions de crédit multilatérales et nous appelons à ce que des mesures soient prises pour répondre à ces questions afin de régler définitivement celle du fardeau de la dette en Afrique.

Comme le dit avec raison le Secrétaire général dans son rapport (A/60/178), s'il est vrai qu'un allègement de la dette et l'accroissement de l'APD sont importants pour répondre aux besoins de l'Afrique, à court et moyen terme, il n'en demeure pas moins que c'est le commerce équitable qui est le facteur déterminant pour sa croissance et son développement à long terme. Cependant, c'est dans ce domaine que les progrès ont été les plus faibles. La communauté mondiale a souscrit en paroles à la libéralisation du commerce et au travail diligent qu'il faut accomplir pour mettre en œuvre les éléments de développement du Programme de travail de Doha et pour intégrer pleinement les pays africains au système commercial international.

Alors que nous approchons de la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue pour décembre de cette année, nous appelons tous les membres de l'OMC, en particulier les pays industrialisés, à faire preuve d'esprit d'initiative et de la volonté politique tellement nécessaire au bon déroulement du programme pour le développement. Le commerce équitable, comme il est affirmé dans le rapport, nécessite non seulement l'accès aux marchés mais également le renforcement des capacités des pays africains en matière d'exportation. À cet égard, nous souscrivons à la recommandation visant à ce que des initiatives telles que le programme « commerce contre aide » dont le but est de renforcer les capacités de l'Afrique à entrer en concurrence dans le domaine du commerce international, soient promues et élargies.

Nous reconnaissons les possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud pour la promotion de la croissance et du développement économiques. La difficulté, cependant, est de traduire ces possibilités en activités et en programmes concrets pouvant produire des résultats dans un temps déterminé, notamment par la mise en œuvre d'initiatives telles que le Cadre politique conjoint pour la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et l'Asie de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et du NEPAD et le

Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. Cependant, nous pensons toujours que la coopération Sud-Sud devrait venir compléter la coopération Nord-Sud et non pas la remplacer.

Le Secrétaire général note dans son rapport que le système des Nations Unies, par le biais de ses fonds, programmes et organismes spécialisés a été au premier rang de la mobilisation et de la fourniture d'un appui international pour les efforts de développement de l'Afrique, en général, et du NEPAD, en particulier. Nous appelons les fonds, les programmes et les organismes spécialisés des Nations Unies à améliorer encore la coordination de leur appui au NEPAD et à la réalisation des OMD en vue d'éviter la répétition inutile d'activités, et de maximiser l'emploi des ressources disponibles. Au moment où nous entamons la phase de mise en œuvre du document final du Sommet, nous nous tournons vers le système des Nations Unies pour qu'il continue d'offrir au programme du NEPAD, à l'Union africaine et à chaque pays africain, son inestimable appui institutionnel alors que nous poursuivons le difficile objectif de développement de l'Afrique.

Pour terminer, le Groupe africain souhaite souligner l'importance de l'obligation redditionnelle mutuelle dans le partenariat pour le développement que l'Afrique s'efforce de créer avec la communauté internationale, comme cela a été reconnu dans l'action concertée d'examen mutuel de l'efficacité de l'aide en Afrique, menée par la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport biennal, publié par ces deux institutions, selon lequel au moment où sont envisagées de sensibles augmentations de l'aide à l'Afrique, tant les systèmes des donateurs que ceux des pays africains bénéficiaires chargés de la prestation et la gestion de l'aide devraient être renforcés. Le Groupe africain est convaincu que l'obligation redditionnelle mutuelle assurera l'amélioration des résultats en matière de développement et un accroissement durable de l'aide.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 25 États membres de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Croatie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et Monténégro, l'Ukraine et la République de Moldova souscrivent à cette déclaration.

En premier lieu, en mon nom propre ainsi qu'également, je le crois, au nom de mes collègues de l'Union européenne, je me félicite, Monsieur le Président, de votre déclaration liminaire au présent débat et en particulier des quatre points que vous avez soulignés, à savoir l'importance de mettre en œuvre les engagements pris cette année, l'importance de tirer parti de l'élan apparu cette année, l'importance de faire bien comprendre au monde entier la véritable situation de l'Afrique, et l'importance des résultats qui seront obtenus à Hong Kong dans le cadre des négociations commerciales, sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Sur tous ces points, l'Union européenne s'est engagée à jouer un rôle phare pour aider à répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique. Je voudrais saisir l'occasion que me donne le débat de ce matin pour recenser quelques-unes des manières dont l'Union européenne espère faire avancer et appliquer le programme pour le développement de l'Afrique au cours des prochains mois.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 insiste sur l'importance de l'engagement de la communauté mondiale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il pose aussi au Forum pour le partenariat avec l'Afrique les principes d'un cadre commun garantissant la concrétisation des engagements pris par la communauté internationale et par l'Afrique en faveur de ce continent. Ces éléments positifs représentent un partenariat entre nous tous et ils nous fournissent, tous deux, une base solide sur laquelle nous pouvons continuer de construire, notamment en créant un environnement propice au développement de l'ensemble du continent africain. Comme nos chefs d'État et de gouvernement en sont convenus, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement.

Comme je l'ai indiqué, je voudrais tout d'abord évoquer la question du commerce, qui est un moteur puissant du développement et de la réalisation des OMD. L'Union européenne compte coopérer étroitement avec ses partenaires afin de faire aboutir le Programme de Doha pour le développement, en particulier lors des préparatifs de la déterminante Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura lieu en décembre à Hong Kong. Nous pensons qu'il sera possible, et à vrai dire crucial, de faire des progrès substantiels à Hong Kong afin de

conclure rapidement et avec succès le Cycle de Doha dans tous les domaines de négociation. Doté d'un programme général en faveur du développement, associant la libéralisation commerciale à la réglementation et l'aide complémentaire à l'assistance liée au commerce, le Cycle de Doha aura des retombées bénéfiques pour tous les partenaires commerciaux, et en particulier pour les pays en développement. Nous pensons également qu'il est fondamental d'accomplir des progrès dans le domaine de l'intégration régionale, qui représente une part importante des revenus issus du commerce.

L'accès préférentiel aux marchés demeure important, notamment pour les pays les plus pauvres, dont beaucoup se situent en Afrique. Le marché de l'Union européenne est aujourd'hui encore le plus ouvert et le plus important pour les exportations des pays en développement au niveau mondial. Notre initiative « Tout sauf les armes » offre, depuis 2001, un accès au marché en franchise de droits et de contingents à toutes les exportations des pays les moins avancés. L'Accord de Cotonou, quant à lui, assure un accès préférentiel au marché européen aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP). Depuis 1980, le commerce entre l'Union européenne et les pays en développement a plus que triplé et un cinquième du total des exportations des pays en développement est désormais destiné à l'Union européenne. Jusqu'à 97 % des exportations des pays ACP entrent dans l'Union européenne en franchise de droits et la progressivité des droits de douane est quasi inexistante.

Mais comme l'orateur précédent, l'Ambassadeur de la Namibie, nous l'a, à juste titre, rappelé, l'Afrique a besoin de davantage d'appui pour renforcer ses capacités commerciales, pour qu'elle utilise au mieux les possibilités qui s'offrent à elle. L'Union européenne est déjà le plus grand fournisseur mondial d'assistance en matière de commerce. Pour aider les pays en développement à exploiter toutes les possibilités existantes en matière d'accès aux marchés, la Communauté européenne s'est engagée, cet été, à faire passer cette assistance à 1 milliard d'euros par an.

Je voudrais maintenant évoquer la question de l'aide. L'Union européenne fournit actuellement près de la moitié de toutes les ressources décaissées pour venir en aide aux pays en développement. Dans le cadre de l'approche globale concernant son assistance internationale, l'Union européenne est déterminée à

fournir une aide supplémentaire et de meilleure qualité, un allègement de la dette multilatérale et des sources novatrices de financement complémentaires pour permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'heure actuelle, quatre des cinq pays qui dépassent la cible des 0,7 % du Produit national brut (PNB) consacrés à l'aide publique au développement (APD) fixée par l'ONU sont membres de l'Union européenne. En juin de cette année, ainsi que l'a rappelé l'Ambassadeur de la Namibie, l'Union européenne a adopté un nouvel objectif collectif de 0,56 % d'ici à 2010 et s'est engagée à atteindre la cible des 0,7 % d'ici à 2015, avec un seuil de 0,33 % pour les États qui ont adhéré à l'Union européenne après 2002. Cet accord historique devrait permettre de doubler le niveau actuel d'aide de l'Union européenne pour atteindre plus de 80 milliards d'ici à 2010. Au moins la moitié de cette aide sera consacrée à l'Afrique.

Pour veiller à ce que cette gigantesque augmentation soit utilisée de manière efficace, le Conseil européen va convenir d'une nouvelle stratégie pour l'Afrique d'ici à décembre de cette année. Il s'agit d'une stratégie s'appliquant à l'ensemble de l'Union européenne, c'est-à-dire à l'Union, à ses institutions et à ses États membres. Elle s'appliquera à toute l'Afrique, et pas seulement à l'Afrique subsaharienne. L'objectif principal sera d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans l'ensemble de l'Afrique. Elle portera sur le développement, la sécurité et les droits de l'homme et reposera sur les principes de l'appropriation par les pays africains eux-mêmes, de l'égalité et de la responsabilité mutuelle. Un nouveau partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Afrique sera également lancé dans ce cadre, afin d'orienter les relations à long terme.

Afin d'assurer de plus grandes retombées en faveur des citoyens africains, l'un des thèmes clefs de cette stratégie sera d'appuyer et d'aider le développement d'institutions africaines fortes. Cela inclura un ensemble de mesures d'aide financière et pratique pour renforcer les capacités de l'Union africaine, du NEPAD et des institutions sous-régionales et nationales africaines.

Nous appuyons, tout particulièrement, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le Fonds d'affectation spéciale en faveur de son secrétariat pour permettre aux États africains de contrôler mutuellement leurs résultats. Nous espérons voir ce

processus progresser en 2006. L'Union européenne fournit des missions d'observation électorales pour surveiller les élections en Afrique et pour contribuer à promouvoir l'adoption de normes et de pratiques toujours plus saines en la matière. Nous allons appuyer les efforts de l'Union africaine pour consolider une meilleure gouvernance, l'intégration régionale et le recul de la pauvreté en Afrique, grâce à des programmes socioéconomiques, dont notamment le NEPAD. Nous allons soutenir les efforts déployés pour renforcer les capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales en fournissant, en coopération avec d'autres donateurs, des programmes d'appui. Nous nous emploierons à promouvoir et à protéger tous les droits et libertés fondamentales en renforçant la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine, dans le cadre du système international des droits de l'homme et en soutenant les mécanismes de protection des droits de l'homme. Nous allons aussi nous employer à faire appliquer les principes de l'état de droit, qui est le socle du respect des droits de l'homme, de la démocratie et du développement, en assurant une aide à l'édification des institutions.

En outre, afin de garantir que les richesses de l'Afrique profitent effectivement à sa population, l'Union européenne continuera à appuyer, politiquement et financièrement, les États africains qui luttent contre la corruption. La stratégie Union européenne/Afrique veillera à ce que l'aide soit de plus en plus dirigée vers les pays bien gouvernés, tout en accordant une attention particulière à tous les États vulnérables. Et tous les États Membres de l'Union européenne s'engageront à ratifier sans retard la Convention des Nations Unies contre la corruption et à promulguer des lois pour la restitution des biens volés.

Le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme sont responsables de 6 millions de morts par an dans le monde en développement. Ce matin, vous-même, Monsieur le Président, avez souligné avec force les effets du paludisme en particulier. Nous devons tous nous employer d'urgence à nous attaquer aux répercussions de ces graves maladies transmissibles, grâce à des systèmes de santé améliorés qui facilitent une approche intégrée de la prévention, du traitement, des soins et de la recherche. Tout ceci nécessite des ressources accrues pour que l'Afrique réalise les OMD. Le Programme d'action de l'UE, annoncé au début de l'année, trace les grandes lignes de notre stratégie

future de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Nous sommes attachés à l'objectif d'un accès universel à la prévention, au traitement et aux soins à l'horizon 2010.

L'Union européenne est de ceux qui versent les contributions les plus importantes à la mise au point et à l'application effective de programmes factuels de lutte antipaludique et contribue à permettre que les antipaludéens soient plus abordables. L'UE appui la recherche menée pour mettre au point de meilleurs médicaments contre le paludisme et un vaccin efficace. Certains États membres de l'UE collaborent actuellement avec leurs partenaires pour obtenir l'engagement des économies de marchés les plus avancées de trouver un vaccin antipaludéen. Et l'UE est un partisan résolu du partenariat Faire reculer le paludisme et du travail accompli par l'Organisation mondiale de la santé qui sont essentiels pour intensifier l'action internationale contre le paludisme.

Les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne étaient les membres fondateurs du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À ce jour, nous avons annoncé notre intention de verser 4,5 milliards de dollars soit plus de la moitié de toutes les contributions annoncées pour ce fonds. Près des deux tiers des ressources du Fonds sont destinées à l'Afrique subsaharienne.

Notre collègue namibien nous a rappelé qu'aucun développement véritable ne saurait survenir dans un environnement de violence et d'insécurité. L'Union européenne se félicite de la décision africaine de s'attaquer aux problèmes de l'insécurité et de l'instabilité sur le continent. Ces dernières années, l'Union africaine a cherché à transformer et à aménager le Mécanisme africain de paix et de sécurité grâce à l'établissement de son Conseil de paix et de sécurité. Elle prévoit la constitution d'un conseil des sages, la création d'un système d'alerte rapide à l'échelle du continent ainsi qu'une force africaine en attente. Cet engagement a été confirmé au sommet de l'Union africaine à Sirte cette année, auquel les dirigeants se sont engagés à assurer, comme les membres s'en souviendront,

« la prise en charge des conflits et de l'instabilité politique sur le continent en vue de créer une Afrique exempte de conflits à l'horizon 2010; la détermination des priorités pour l'allocation de

plus de ressources à la prévention des conflits et la reconstruction postconflit et l'instauration de la paix... »

L'Union européenne est pleinement attachée à ces efforts et s'engage à jouer pleinement son rôle dans le cadre du plan décennal de renforcement des capacités en coopération avec l'Union africaine, qui avait été demandé par le Sommet mondial il y a juste quelques semaines. L'Union européenne poursuivra son dialogue avec l'Union africaine en vue d'établir des liens institutionnels et de définir un programme pratique complet, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet égard, la tenue plus qu'opportune d'un deuxième sommet UE-Afrique, prévue dans la Déclaration du Caire, demeure un objectif important du dialogue UE-Afrique. L'Union africaine se félicite également des engagements pris par le Groupe des Huit d'appuyer les capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité.

L'un des principaux outils dont dispose l'Union européenne pour appuyer les efforts africains en matière de paix et de sécurité est la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, un instrument de 250 millions d'euros destiné au financement des opérations de soutien à la paix dirigées par les Africains en Afrique. Elle est gérée par des Africains et composée d'Africains, et elle aidera à consolider les capacités à long terme des institutions de l'Union africaine et sous-régionales africaines chargées de prévenir, gérer et régler les crises. À ce jour, la facilité de soutien à la paix a appuyé l'initiative prise par l'Union africaine au Darfour avec un versement de plus de 92 millions d'euros à la Mission de l'Union africaine au Soudan. L'Union européenne a également fait un don de 6 millions de dollars au Département de paix et de sécurité de l'Union africaine pour ses plans de consolidation des capacités. Nous envisageons actuellement comment nous pourrions poursuivre à l'avenir notre appui aux missions dirigées par les Africains grâce à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Mais, à l'évidence, le partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité ne devrait pas seulement être une question d'argent. Dans l'avenir, l'UE et l'UA espèrent également accroître la coopération dans les domaines tels que la planification, les capacités de gestion et le partage des informations sur la doctrine, les normes et l'appui logistique. À cet égard, il convient de noter

l'appui que l'Union européenne apporte au Soudan et à la République démocratique du Congo dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. L'UE continuera également à travailler avec ses partenaires africains et autres partenaires internationaux pour contrôler le flux des armes non réglementées sur le continent. En outre, il faut veiller à ce que les capacités de l'Union européenne et de l'Union africaine puissent être coordonnées et combinées avec celles de l'ONU.

Je ne puis terminer ma déclaration, Monsieur le Président, sans souligner l'importance de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que vous l'avez fait vous-même. Pour l'Afrique et l'Europe, la Commission de consolidation de la paix est l'une des plus grandes victoires du Sommet et une priorité majeure. L'expérience acquise par les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit a montré le rôle central que joue la consolidation de la paix après les conflits pour assurer une transition sans heurts vers la stabilité et le développement. Depuis trop longtemps, les efforts de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix, en Afrique comme ailleurs, ont été marqués par des interventions sporadiques manquant de coordination, qui n'étaient pas prises en charge au niveau national. Il en est résulté, comme le prouvent les statistiques, qu'en l'espace de 10 ans, la moitié environ des pays sortant d'un conflit replongent dans un autre conflit. Nous avons un devoir moral, politique et économique d'améliorer notre approche et d'aider ces pays à instaurer une paix durablement viable.

La Commission de consolidation de la paix sera l'instance appropriée pour tous les acteurs pertinents en matière de consolidation de la paix de sorte que la coordination et l'exécution peuvent être véritablement améliorées. Elle permettra de maintenir les pleins feux sur les pays fragiles au moment où ils opèrent leur transition vers le développement, et ce sera un moyen de mobiliser durablement des fonds pour la consolidation de la paix. Nous devons préconiser et mettre au point rapidement les modalités de la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle soit prête à fonctionner d'ici au 31 décembre 2005, comme nous nous y sommes engagés au Sommet. Nous devons le faire, surtout dans l'intérêt de l'Afrique.

De manière plus générale, l'ensemble du système des Nations Unies devrait jouer un rôle important en apportant son soutien au développement de l'Afrique

afin de réaliser les OMD et de créer les conditions de sécurité et de durabilité sur tout le continent. Cela concerne le travail des organismes à l'échelon du pays ainsi que les activités des organes principaux, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Un Conseil économique et social réformé a également un rôle important à jouer, en particulier pour promouvoir et surveiller la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les OMD.

L'Union européenne est fière de ce qu'elle a accompli dans le cadre de son partenariat avec l'Afrique. Nous continuerons de travailler sans relâche avec nos amis et partenaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous restons convaincus que les OMD, aussi ambitieux qu'ils soient, sont réalisables. Nous mettons en place les ressources et la stratégie nécessaires pour réaliser cette ambition et attendons avec intérêt le jour où ce défi sera relevé sur tout le continent africain.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre déclaration préliminaire de ce matin, qui a donné le ton du présent débat et l'a orienté.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général du troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), publié sous la cote A/60/178. Pour le Groupe des 77 et de la Chine, le débat de ce matin est la suite logique des travaux qui, tout au long de l'année, ont été consacrés aux besoins spécifiques de l'Afrique. C'est un moment critique pour les peuples du continent, mais nous entrevoyons des signes d'espoir.

Plusieurs rapports examinés dans le courant de cette année, notamment le rapport du projet Objectifs du Millénaire et le rapport de la Commission pour l'Afrique, portaient sur les moyens de redynamiser le développement en Afrique. D'importantes décisions et des engagements précis ont été pris en vue de mobiliser des ressources aux fins du développement de l'Afrique. Si l'on s'y tient, les perspectives d'avenir seront plus prometteuses.

À la lecture du rapport du Secrétaire général, nous constatons qu'il y a eu des progrès dans la mise en œuvre du NEPAD. Y figurent des exemples détaillés

des progrès réalisés dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure et de la technologie de l'information et de la communication. Nous sommes convaincus que les possibilités de consolider ces acquis sont vastes.

Les progrès continuent toutefois d'être limités par plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux a trait à la question des ressources. Les besoins sont considérables pour la construction de l'infrastructure sociale et économique. Par exemple, le paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général attire l'attention sur la pénurie de personnel sanitaire compétent et sur le défi que cela représente particulièrement pour les pays africains, où les professionnels de la santé partent pour de meilleures chances d'emploi dans les pays développés. La solution à ce problème grandissant requiert une action coordonnée de la part des États africains et des États qui accueillent ces professionnels de la santé.

De même, étant donné l'impact dévastateur du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose sur le développement socioéconomique du continent, d'importantes ressources sont nécessaires pour appuyer les efforts consentis en vue de lutter efficacement contre ces pandémies. Le document final du Sommet mondial de 2005 réaffirme quelques importants moyens propres à assurer un accroissement de l'assistance bilatérale et multilatérale consacrée au renforcement des systèmes de santé africains. Nous continuons de lancer un appel pour que les médicaments en Afrique soient plus accessibles et meilleur marché.

S'agissant de l'aide publique au développement, la tendance est à la hausse en Afrique depuis 2002. L'engagement récemment pris par l'Union européenne (UE) de fixer un calendrier pour la réalisation de l'objectif tendant à ce que 0,7 % du produit national brut soit consacré à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement et à ce que l'aide fournie à l'Afrique double d'ici à 2010 est une initiative positive dont nous nous réjouissons. Il reste toutefois des motifs de préoccupation. Au paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que des ressources supplémentaires doivent être affectées aux programmes et secteurs essentiels du NEPAD et qu'il faut davantage veiller à accroître les ressources budgétaires destinées au développement. Il faut également poursuivre les efforts consentis en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide, avec la

pleine participation des pays donateurs et des pays bénéficiaires.

Un autre secteur qui requiert une attention toute particulière est celui des flux d'investissement étranger direct (IED) à destination de l'Afrique. Bien qu'ils soient passés de 15 milliards en 2003 à 20 milliards de dollars en 2004, la part de l'Afrique dans les flux globaux d'IED demeure toutefois faible, ne représentant que 3 % du total des flux. Nous pensons qu'il faut davantage d'initiatives et d'efforts novateurs en matière de renforcement des capacités et de développement afin d'accroître l'IED à destination des pays africains. Nous espérons que les discussions en cours sur la proposition de créer une facilité visant à encourager les investissements en Afrique, qui a été approuvée par le secrétariat du NEPAD et d'importants organismes des donateurs multilatéraux et bilatéraux, seront constructifs.

Au sujet de la dette, la position du Groupe des 77 et de la Chine est bien connue. Les initiatives d'allègement de la dette devraient s'ajouter aux ressources allouées titre de l'aide publique au développement et devraient être générales, de sorte que tous les pays en développement très endettés puissent dûment en bénéficier.

S'agissant du commerce, la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce sera l'occasion de prendre des décisions importantes pour réformer le système commercial mondial afin d'amener le commerce à mieux contribuer à la croissance et au développement à long terme de l'Afrique. Nous nous attendons à ce qu'aucun effort ne soit épargné pour une véritable mise en œuvre des dimensions du développement du programme de travail de Doha.

Quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général, au paragraphe 56 de son rapport, souligne à juste titre la nécessité de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD. C'est un domaine où des efforts plus importants devront être consentis. Nous appuyons donc les propositions présentées en vue d'améliorer la coordination entre l'ONU et l'Union africaine afin de renforcer la collaboration et la cohérence des initiatives entreprises au sein du système des Nations Unies en appui au NEPAD.

Nous devons honorer les engagements que nous avons pris à titre d'appui au NEPAD. D'après le rapport, l'une des principales difficultés consistera justement à mettre en œuvre le NEPAD en temps voulu de façon à obtenir des résultats significatifs pour l'Afrique. Ce faisant, nous tenons à particulièrement mettre en garde contre l'imposition de conditions restrictives dans les programmes de coopération économique. Ces programmes doivent être conçus en fonction des priorités et des stratégies que chaque État s'est fixées et convenablement adaptés à chaque environnement institutionnel et culturel donné. Il importe que la mise en œuvre de ces programmes soit assurée par les acteurs locaux afin qu'ils en tirent un maximum de bénéfices.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais dire une fois de plus que je regrette d'avoir dû prendre des dispositions provisoires et organiser notre réunion dans cette salle. Si les représentants préfèrent prendre la parole de leur siège, libre à eux de le faire. Je leur laisse le choix. Cela est dû aux intempéries et à l'état du bâtiment de l'ONU, qui a manifestement besoin d'être rénové. Je prie les Membres de bien vouloir faire preuve de compréhension.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, de la déclaration très intéressante que vous avez prononcée à l'ouverture de notre séance. Elle servira de point de référence utile dans nos débats.

J'ai le très grand honneur de prendre aujourd'hui la parole dans ce débat sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM souscrit sans réserve à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La CARICOM considère que l'adoption du Nouveau Partenariat reflète la détermination de l'Afrique à exploiter ses propres ressources pour extirper sa population de la pauvreté, du sous-développement et de la marginalisation. Nous sommes convaincus que le Partenariat fournit un cadre viable et faisant autorité non seulement pour la mobilisation des efforts déployés par les Africains eux-mêmes, mais aussi pour la mobilisation d'un appui efficace de la communauté internationale.

Les États membres de la CARICOM sont encouragés par le rôle pilote que les pays africains ont assumé en posant les bases d'un développement à long terme et en créant les conditions d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent. L'Union africaine a été une force positive pour le changement sur le continent et a été un partenaire crédible de la communauté internationale dans la promotion des aspirations au progrès universel de l'humanité.

C'est avec grand intérêt que nous suivons les initiatives créatives de l'Union africaine relatives à la mise en œuvre de nouveaux arrangements institutionnels visant à accélérer l'intégration du continent et à permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale. Comme l'Union africaine, nous attachons une grande importance à la bonne administration des affaires publiques. À notre avis, ces efforts méritent l'appui illimité de la communauté internationale. La CARICOM félicite l'Union africaine pour ses réalisations et l'assure de son appui et de sa coopération continus.

Les liens de solidarité et de coopération qui existent depuis longtemps entre l'Afrique et les Caraïbes ont été heureusement renforcés par la décision de l'Union africaine d'inclure sa diaspora en temps que sixième région et de faire participer les représentants de la diaspora des Caraïbes aux débats du Conseil économique et social et au groupe consultatif de la société civile. En application de cette décision, au mois de mars de cette année, les Gouvernements jamaïcain et sud-africain ont coparrainé une conférence sur le thème : « Vers l'unité et l'unité d'action des Africains et de la diaspora africaine dans les Caraïbes pour un monde meilleur ». Cette conférence, à laquelle ont assisté tous les États membres de la CARICOM, avec des représentants du secteur public et de la société civile, a recommandé l'élaboration continue d'un mécanisme concret pour l'institutionnalisation des relations entre l'Union africaine et la CARICOM, identifié des domaines précis de collaboration, préconisé l'établissement de liens entre les pays d'Afrique et des Caraïbes, appelé à une collaboration avec la société civile, et convenu que la CARICOM et l'Union africaine examinent les moyens d'user de la diplomatie internationale pour promouvoir nos objectifs communs à l'ONU et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les conclusions de cette conférence ont été approuvées par les chefs d'État de la CARICOM lors de leur vingt-

sixième réunion annuelle, qui s'est tenue plus tôt cette année à Sainte-Lucie et a marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre prometteur dans les relations entre nos deux régions à tous les niveaux.

Je voudrais, si vous me le permettez, faire quelques brèves observations au sujet du troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international au Nouveau Partenariat, publié sous la cote A/60/178. Selon nous, ce rapport présente une vue d'ensemble encourageante des faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée. Il indique que d'importantes initiatives régionales ont vu le jour et que la réponse internationale à l'appui du développement de l'Afrique a été plus considérable. La CARICOM se félicite des faits nouveaux prometteurs survenus sur le continent dans certains domaines sectoriels, tels que l'infrastructure, la technologie de l'information et de la communication, la santé, l'éducation, l'environnement et le tourisme, et l'agriculture, sous la direction de pays et d'organisations africains. Pour ce qui est de l'agriculture, l'élaboration du plan de mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, reconnue comme étant le principal fait nouveau de l'année écoulée, pourrait augurer d'une « révolution verte » sur le continent et du renforcement des bases de son développement à long terme.

Malgré ces réalisations encourageantes, de nombreux obstacles continuent d'entraver la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent. Le rapport appelle l'attention sur certains des nombreux problèmes et obstacles qui continuent d'entraver la mise en œuvre du NEPAD. La pandémie du VIH/sida – et d'autres maladies contagieuses – continue de grever lourdement le capital humain et l'infrastructure sociale et économique de l'Afrique. Le lourd fardeau de la dette ne cesse de ponctionner de manière critique le potentiel de développement. Le continent ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour atteindre les niveaux requis de croissance permettant de réduire la pauvreté. La part de l'Afrique dans le commerce mondial demeure marginale, et même si la région a récemment connu un retournement positif de la situation, en ce sens qu'elle a attiré un investissement étranger direct, ces gains doivent être consolidés dans un cadre international de facilitation, qui appuierait les efforts faits sur le continent pour

instaurer un environnement favorable à l'investissement.

Cet état de choses constitue un défi majeur, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. Il fait ressortir l'importance d'un engagement à long terme de la part de l'Afrique et de ses partenaires de développement en vue d'assurer la revitalisation intégrale des objectifs du NEPAD.

De récentes initiatives de la communauté internationale laissent espérer qu'un tel engagement peut effectivement voir le jour, dans l'intérêt commun de l'Afrique et de ses partenaires de développement. Nous nous félicitons du Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit, qui promet un allègement de la dette, une augmentation des flux d'aide, un engagement en faveur d'une amélioration de l'accès des exportations africaines au marché mondial, et un accord visant à fournir une aide médicale au continent. Nous nous félicitons également des engagements pris par les partenaires des pays développés en vue de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015. Nous gardons bon espoir que ces engagements seront mis en œuvre avec la célérité requise.

Nous notons cependant qu'alors même que ces mesures entrent en vigueur, des faits nouveaux surviennent dans un certain nombre de domaines tels que la commercialisation de produits, notamment le sucre et le coton, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur l'avenir de nombreux pays tant en Afrique que dans les Caraïbes. Nous appelons donc de nouveau la communauté internationale à ne pas oublier la nécessité de maintenir une cohérence dans les politiques de développement, commerciales et financières afin d'éviter l'érosion des acquis du développement et l'aggravation de la pauvreté dans les pays en développement. Nous considérons également que la réunion de l'OMC à Hong Kong constituera un test décisif de la volonté de mettre le développement au cœur des négociations commerciales multilatérales.

En dernière analyse, si la responsabilité première de la promotion du développement durable de l'Afrique incombe aux Africains eux-mêmes, le sort du continent dépendra non seulement de l'action des Africains, mais aussi de l'action de la communauté internationale, lesquelles peuvent soit consolider, soit saper les gains réalisés ces dernières années. Par le

Document final du Sommet mondial de 2005, la communauté internationale s'est engagée à assurer un appui cohérent à la mise en œuvre du NEPAD et à prendre des mesures précises en faveur des pays africains. L'urgente mise en œuvre de ces engagements doit désormais retenir toute notre attention.

La CARICOM quant à elle, attachée à l'Afrique par des liens fraternels et par une solidarité dans des luttes historiques, reste déterminée à jouer un rôle constructif et positif pour soutenir les aspirations consacrées par le Nouveau Partenariat.

M. Maema (Lesotho) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Maurice, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Nous tenons d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que grâce à votre vaste expérience et à votre aptitude à diriger les débats de manière avisée, cette session sera fructueuse. La CDA s'engage à accorder son appui et sa coopération. Elle souscrit sans réserve à la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe africain, qui passe en revue les progrès importants que l'Afrique, en partenariat avec la communauté internationale, réalise dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

La CDA accueille favorablement le troisième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du NEPAD et de l'appui international dont il bénéficie, publié sous la cote A/60/178, ainsi que le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié sous la cote A/60/182. Ces deux documents mettent en relief les progrès accomplis jusqu'à ce jour dans la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'une croissance économique, d'un développement et d'une paix durables auxquelles l'Afrique aspirent. Surtout, ces rapports demandent l'intensification de l'action internationale engagée contre ces problèmes, qui prennent de l'ampleur et continuent de freiner le développement de l'Afrique.

Il y a quatre ans, l'Afrique adoptait le NEPAD, qui fixe les lignes directrices de la politique régionale à mener sur ce continent en quête de prospérité économique et de stabilité. Le NEPAD repose sur le principe fondamental que l'Afrique doit contrôler ces efforts, les diriger et en rendre compte, ainsi que sur les principes de la bonne gouvernance et du maintien de la paix et de la sécurité. Le NEPAD prévoit un partenariat robuste avec la communauté internationale, fondé sur la bonne volonté, le respect et la solidarité des uns envers les autres. Cette assemblée a d'ailleurs admis que la communauté internationale devait prêter son concours à l'Afrique par le biais de ce programme.

Nous avons alors, comme nous continuons de le faire aujourd'hui, reconnu le rôle crucial des gouvernements et des communautés économiques régionales dans la concrétisation et l'exécution du NEPAD. À cet égard, je voudrais mettre en relief les efforts actuellement déployés par la CDA pour aligner ses priorités de développement sur celles du NEPAD à travers le Plan stratégique indicatif de développement régional, en particulier dans les domaines suivants : le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et l'environnement; l'éducation et la santé; les sciences et les techniques; le développement de l'infrastructure et le tourisme; la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, la prise en compte systématique des sexospécificités et la participation de la société civile; ainsi que la démocratie, la paix, la sécurité et la gouvernance. À cette fin, priorité a été donnée à l'harmonisation des politiques et à la coordination de la mise en œuvre des principaux programmes de développement social et humain, conformément au Plan stratégique indicatif de développement régional, aux objectifs du Millénaire pour le développement et, bien sûr, au NEPAD.

Par ailleurs, depuis 2004, les secrétariats de la CDA et du NEPAD ont resserré la coordination des activités de développement impliquant le NEPAD, intensifié leur participation à ces efforts et renforcé la mobilisation des ressources destinées à l'exécution de projets. Nul doute que ces liens contribueront largement à renforcer la cohésion et la synchronisation des priorités et des plans, ainsi qu'à accroître le partage des compétences et des ressources dans les domaines essentiels.

Les priorités de la CDA sont de promouvoir et installer dans la durée le développement, la paix, la

stabilité et la démocratie. Nous avons depuis longtemps reconnu que la bonne gestion des affaires politiques, de l'économie et des entreprises était une condition indispensable du développement durable. À cet égard, nous notons avec satisfaction que la moitié des États membres de la CDAA ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ce sont des principes importants auxquels la CDAA et le NEPAD souscrivent entièrement.

La CDAA poursuivra donc ses efforts en vue de promouvoir les synergies entre ses programmes de développement et le NEPAD à travers l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs qui : auront des effets bénéfiques directs d'ordre économique et social pour les pays membres de la CDAA; étayeront les activités de lutte contre la pauvreté et de développement humain; permettront de dégager des économies d'échelle là où les investissements et les transactions réalisés sous coordination régionale permettront de réaliser d'importantes économies sur les coûts et auront des répercussions positives pour l'emploi; libéreront les potentialités économiques des zones et pays les moins développés, y favorisant ainsi un développement équilibré et équitable; contribueront à l'intégration économique de la CDAA à l'échelon régional, continental et mondial; favoriseront l'intégration des marchés, notamment en facilitant la libre circulation des marchandises, des services et des facteurs de production; et contribueront au développement durable et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les secrétariats du NEPAD et de la CDAA ont redoublé d'efforts pour trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement dans le cadre du NEPAD. À cet égard, des consultations approfondies sont en cours en vue d'accélérer l'exécution du plan d'action à court terme en faveur de l'infrastructure et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Dans le plan d'action à court terme du NEPAD, la CDAA a d'ailleurs reconnu qu'il fallait moderniser l'infrastructure des transports le long des principaux couloirs régionaux.

La CDAA continue de lutter contre le fléau du VIH/sida, qui risque de réduire à néant tous les gains obtenus année après année sur le plan de développement. En 2004, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida estimait que les pays de la CDAA abritaient un tiers de la population mondiale

atteinte du VIH. Nous avons pourtant accordé une priorité absolue à la lutte contre la pandémie et contre d'autres maladies transmissibles, comme le paludisme et la tuberculose, qui déciment notre population active. Pour vaincre ces calamités sur le long terme, nous continuerons de compter sur l'appui de nos partenaires de développement.

La CDAA accueille favorablement les récentes promesses de la communauté internationale concernant l'augmentation de l'aide, ainsi que les récentes initiatives visant à atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB affecté à l'aide publique au développement. À ce sujet, nous félicitons l'Union européenne de s'être fixé des échéanciers afin d'atteindre cet objectif, qu'il est grand temps qu'elle réalise. Nous applaudissons également à l'initiative du G-8 concernant l'annulation de la totalité de la dette de plusieurs pays pauvres très endettés, dont 14 sont en Afrique.

Le Secrétaire général note dans son rapport que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Ces progrès sont principalement le résultat de l'appui significatif fourni par nos partenaires de développement, auxquels la CDAA et, en fait, l'Afrique tout entière, sont particulièrement redevables. Le Secrétaire général n'en insiste pas moins sur les problèmes de plus en plus urgents que posent le niveau insuffisant de l'aide publique au développement, l'alourdissement du fardeau de la dette, l'iniquité du système commercial mondial et le niveau extrêmement faible de l'investissement étranger direct à destination de l'Afrique.

Chacun d'entre nous devrait s'alarmer devant le fait que l'Afrique continue de percevoir la part la plus faible de l'investissement étranger direct. Tout aussi préoccupant est le niveau intolérable de sa dette. Ainsi, l'endettement des pays de la CDAA totalise 78,1 milliards de dollars, le service de la dette atteignant 6,8 milliards de dollars. Tant que cette situation ne s'améliorera pas, il sera très difficile de mettre en œuvre le NEPAD et d'atteindre les objectifs de développement convenus par la communauté internationale. Il est donc impératif de veiller à l'exécution immédiate de tous les engagements pris pour que l'Afrique puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et exécuter avec succès ses stratégies nationales de développement, y compris ses documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que tous les programmes et projets associés au NEPAD.

Pour terminer, le Secrétaire général souligne dans son rapport ce qui suit :

« L'occasion se présente de faire des progrès dans le développement de l'Afrique pour lequel le NEPAD est le principal cadre directeur. Il s'agit de saisir l'occasion et de poursuivre sur la lancée » (A/60/178, par. 59).

La CDAA ne saurait être plus en accord avec le Secrétaire général : jamais par le passé l'Afrique n'a possédé de plan directeur régional qui soit si prometteur, offre un tel potentiel pour le développement, suscite autant l'espoir et bénéficie d'un appui international aussi vaste. Pourvu que nous suivions les conseils du Secrétaire général et ne fléchissions pas en ce moment décisif, nous ne pourrions que réussir.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Brunéi Darussalam, le Royaume du Cambodge, la République d'Indonésie, la République démocratique populaire lao, l'Union du Myanmar, la République des Philippines, la République de Singapour, la Thaïlande, la République socialiste du Viet Nam et la Malaisie – souhaitent s'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'ANASE voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport complet et détaillé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'appui international du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique tel qu'il figure dans le document A/60/178.

Depuis le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique il y a quatre ans, on a assisté à une transformation du mouvement en faveur des populations africaines, qui se tourne vers davantage d'intégration et d'unité. La détermination des pays africains à préserver l'élan actuel, en dépit des nombreux problèmes complexes, est tout à fait admirable. Nous savons, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que les pays africains ont pris des mesures sur de nombreux fronts, y compris en ce qui concerne le développement de l'infrastructure, la technologie de l'information et des communications, la santé, l'éducation, l'agriculture et bien d'autres domaines importants. La communauté internationale s'est engagée à répondre aux besoins particuliers de

l'Afrique. Avec la réponse internationale appropriée, les pays africains auront de meilleures chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. À cet égard, l'ANASE espère qu'il sera possible de renforcer encore les partenariats pour favoriser le développement de l'Afrique.

Le partenariat entre l'Asie et l'Afrique existe depuis longtemps et a été renforcé lors de la Conférence inaugurale Asie-Afrique de Bandung en 1955. Cet événement historique a donné naissance à un esprit de corps et une solidarité uniques que l'on a appelé « l'esprit de Bandung » parmi les pays des deux régions. Le Sommet Asie-Afrique de 2005 et le jubilé de la Conférence Asie-Afrique de 1955, qui se sont tenus cette année en Indonésie, ont relancé l'engagement des deux continents à contribuer à la création d'un monde où règneraient la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. Grâce au Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique (NPSAA), on est actuellement en train de jeter une passerelle au-dessus de l'Océan Indien, qui relie les continents de l'Asie et de l'Afrique.

Il y a beaucoup de points communs entre le NEPAD et le NPSAA car les problèmes auxquels sont confrontés l'Afrique sont semblables à ceux d'autres pays en développement dans la région Asie-pacifique, notamment l'ANASE. La pauvreté existe toujours dans les zones rurales et urbaines. Les deux régions sont confrontées à la pandémie du VIH/sida et à d'autres maladies contagieuses comme la tuberculose et le paludisme. Les forces destructrices de la nature ont également affecté nos vies. Avec ces similitudes, il est bien naturel que l'Asie et l'Afrique collaborent. À cet égard, en tant qu'organisation sous-régionale, l'ANASE voudrait renforcer le dialogue et la coopération pour concrétiser pleinement le NEPAD et la NPSAA. Un tel dialogue est en cours, ne serait-ce que par l'entremise de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et de la Conférence des organisations sous régionales Asie-Afrique à laquelle l'ANASE a activement participé.

Je voudrais réitérer l'engagement de l'ANASE en faveur de la mise en œuvre fructueuse du NEPAD et du NPSAA, qui sont des efforts complémentaires, et nous espérons que la communauté internationale continuera de donner son plein appui à ces initiatives.

Je vais maintenant m'exprimer au nom de mon propre pays, la Malaisie.

La Malaisie voudrait profiter de cette occasion pour saluer M. Ibrahim Agboola Gambari, Secrétaire général adjoint/Conseiller spécial pour l'Afrique, pour sa nouvelle mission en tant que Secrétaire général adjoint au Département des affaires politiques à partir du 1^{er} juillet. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général nommera bientôt un candidat d'égale envergure au poste de Conseiller spécial pour l'Afrique car sa mission – qui comporte notamment la promotion de l'appui international pour le NEPAD et le développement de l'Afrique – est effectivement très importante.

Comme nous l'avons dit par le passé, la Malaisie considère le NEPAD comme une initiative courageuse et audacieuse prise par les pays d'Afrique pour éviter que ce continent ne soit davantage marginalisé par la mondialisation. Avec les efforts qu'ils ont consentis pour s'intégrer davantage dans l'économie mondiale, les pays d'Afrique doivent avoir la maîtrise de leurs programmes de développement en partenariat avec les institutions internationales compétentes. À cet égard, nous estimons que le NEPAD est le schéma socioéconomique le plus utile pour assurer une croissance économique soutenue pouvant contribuer au renforcement de la démocratie et permettant à tous les habitants du continent de jouir dans de meilleures conditions des droits de l'homme.

La Malaisie s'est félicitée des efforts visant à assurer le développement de l'Afrique dans le cadre du NEPAD et les a vigoureusement appuyés. Nous félicitons les pays d'Afrique d'avoir soutenu cette initiative et de l'avoir intégrée dans leur programme de développement. Nous félicitons également les dirigeants des pays d'Afrique pour leur engagement constant et leur ferme détermination à prendre des mesures audacieuses pour promouvoir la croissance économique durable et le développement social, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire ainsi que la stabilité politique dans leurs différents pays. Je voudrais rappeler que, lors de sa douzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement à Kuala Lumpur en février 2003, le Mouvement des non alignés s'est également félicité de la création du NEPAD et a pleinement appuyé sa mise en œuvre.

Nous sommes tous conscients du fait que l'Afrique est confrontée à une vaste gamme de

problèmes complexes et multiformes qui nous posent des défis et qu'il convient de régler de manière globale, intégrée et coordonnée. Le continent n'a toujours pas réussi à atteindre son objectif de croissance de six pour cent du produit national brut par an comme cela est prévu dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On sait que l'Afrique devra atteindre une croissance économique moyenne annuelle de 7 % pour pouvoir réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des pauvres sur le continent. La réalisation de cet objectif ne sera possible qu'avec une aide extérieure provenant notamment des pays développés s'agissant des ressources financières, de l'investissement direct étranger et de l'ouverture de marchés d'exportation pour les pays africains.

À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que le NEPAD ne peut porter ses fruits sans une sensible augmentation de l'appui de la communauté internationale, et que pour pouvoir exploiter le potentiel de développement de l'Afrique, il faut profiter de la créativité et du dynamisme du secteur privé dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la science et la technologie et le développement de l'infrastructure. À cet égard, la Malaisie se félicite de l'accord donné par le Groupe des Huit pour annuler la dette des 18 pays les plus pauvres dont la majorité sont des pays d'Afrique. Nous nous réjouissons également de l'adoption par l'Union européenne d'un ensemble de dates butoir s'agissant d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut en matière d'aide publique au développement, et de son initiative visant à doubler son aide pour atteindre un total de plus de 80 milliards de dollars annuels d'ici à 2010.

La Malaisie est également d'avis que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine pourrait contribuer à renforcer les efforts consentis pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du NEPAD. À cet égard, nous espérons que d'autres initiatives seront prises pour encourager les pays africains à accéder au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous reconnaissons également les rôles et contributions importants que peuvent jouer l'Union africaine, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique d'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

La Malaisie se réjouit du niveau actuel de relations et de coopération avec l'Afrique. Nous continuerons néanmoins de chercher des moyens supplémentaires pour renforcer cette coopération avec les pays du continent. Les liens commerciaux et économiques de la Malaisie avec l'Afrique ont augmenté de manière satisfaisante. En 2002, nos échanges avec l'Afrique se sont élevés à 1 milliard 353 millions de dollars. L'année dernière, en 2004, ils ont atteint 2 milliards 215 millions de dollars, soit une augmentation de 64 % en l'espace de deux ans. La Malaisie va continuer à encourager son secteur privé à promouvoir et renforcer ses liens économiques étroits avec ses homologues des pays africains, dans l'intérêt des deux parties.

Depuis 1980, dans le cadre du programme malaisien de coopération technique, la Malaisie a proposé à 46 pays africains une coopération technique dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif, en termes d'expérience et de savoir-faire. La Malaisie estime que ce programme apporte une contribution modeste mais utile à l'Afrique dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Nous avons aussi pris contact avec nos partenaires africains, à la fois au niveau gouvernemental et dans le secteur privé, dans le cadre du Dialogue international de Langkawi et du Dialogue international de l'Afrique australe, deux événements annuels qui se déroulent sous l'égide du Partenariat du Commonwealth pour la gestion des techniques. La Malaisie a participé en tant qu'observateur à la Troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) et espère à nouveau prendre une part active à la CITDA IV au Japon en 2008. La Malaisie appuie également le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique adopté lors du Sommet Asie-Afrique de 2005 à Djakarta.

Pour terminer, j'aimerais rappeler combien la Malaisie est désireuse de coopérer avec ses frères et sœurs africains dans leurs efforts collectifs en vue de parvenir à la paix, au développement durable et à la prospérité dans leurs pays. La Malaisie réaffirme qu'elle fera tout son possible, dans la mesure de ses moyens et capacités limités, pour prêter main-forte à d'autres qui aident l'Afrique, continent qui renferme des ressources et un potentiel considérables, à développer ses propres capacités et s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage au Secrétaire général pour ses rapports sur les points de l'ordre du jour à l'examen. Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine et par le représentant de la Namibie au nom du Groupe des États africains. Nous vous remercions aussi, Monsieur le Président, de votre déclaration liminaire, qui a apporté une contribution remarquable à notre débat.

Le document final de la récente Réunion plénière de haut niveau insiste sur la nécessité de renforcer l'appui international à l'Afrique afin qu'elle puisse répondre à ses besoins. Les chefs d'État et de gouvernement ont particulièrement souligné le rôle central du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui constitue le cadre idéal dans lequel la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies peuvent mobiliser les efforts en vue d'aider les pays africains à bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

L'Égypte attache une importance particulière à cette initiative, car elle est fondée sur la réalité africaine même et sur une vision globale des défis et problèmes du continent. Cette initiative est aussi fondée sur la réalisation d'un véritable partenariat mondial pour le développement, dans lequel les États africains et les pays développés s'emploient activement à réaliser les objectifs de développement africains et mondiaux.

L'Égypte a pris plusieurs mesures novatrices plan pour mettre en œuvre le NEPAD et ce, à plusieurs niveaux. L'Égypte a accueilli le comité de mise en œuvre du treizième sommet de chefs d'État et de gouvernement du NEPAD à Charm el-Cheikh en avril. Nous estimons qu'il est urgent d'activer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine afin d'aider l'Afrique à renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi l'Égypte a apporté une contribution volontaire d'un million de dollars au Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme, en plus de sa contribution annuelle ordinaire de 100 000 dollars.

En matière de santé et de lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies, le Président Mubarak a entrepris de créer un centre africain de lutte contre le VIH/sida et les maladies endémiques, conformément à la volonté de l'Égypte de

renforcer les capacités africaines pour réaliser les objectifs prioritaires du Sommet du Millénaire, en développant la coopération Sud-Sud et en faisant appel à l'expertise et à l'assistance internationales. Les travaux ont déjà débuté pour la création de ce centre en Égypte, en application de la décision prise lors de la réunion des ministres africains de la santé, qui a eu lieu en Égypte au mois de juin dernier.

Sur la question de l'accès aux marchés et de l'agriculture, deux dossiers que l'Égypte est chargée de coordonner, l'Égypte a accueilli une réunion régionale pour l'Afrique du Nord consacrée à la mise au point des projets devant être réalisés dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. L'Égypte a aussi accueilli la réunion des ministres africains du commerce pour étudier les possibilités d'améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux. Cette réunion a abouti à la Déclaration du Caire dans laquelle a été arrêtée la position africaine unifiée sur l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce, en prévision de la réunion qui doit se tenir à Hong Kong au mois de décembre.

Nous soulignons en particulier que la communauté internationale doit s'acquitter de ses engagements envers l'Afrique, en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets africains. Nous nous félicitons vivement des débats constructifs qui ont eu lieu dans le cadre du forum du NEPAD sur les moyens de financement et de mise en œuvre des projets africains, qui s'est tenu récemment à Londres. Nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un accord le plus rapidement possible sur le financement des projets africains, reflétant les différents engagements pris par les pays développés en faveur de notre continent.

Les pays industrialisés du Groupe des Huit, réunis à Gleneagles, se sont engagés à annuler la dette de 18 pays parmi les moins avancés, dont 14 États africains. Cette initiative était particulièrement importante, cependant nous espérons qu'elle sera élargie afin de parvenir à une entente internationale plus globale sur la question de l'endettement, qui représente un lourd fardeau pour tous les pays endettés en Afrique, y compris les pays à revenu intermédiaire.

Toutefois, l'engagement des pays développés ne doit pas s'arrêter à l'allègement de la dette extérieure. Nous espérons que ces pays ouvriront leurs marchés

aux produits africains et aideront le continent à accroître sa production et à diversifier ses exportations. Nous espérons également qu'ils stabiliseront les prix des matières premières et qu'ils accroîtront leur aide publique au développement afin qu'elle atteigne le niveau cible convenu sur le plan international. Enfin, nous espérons pouvoir coopérer avec les pays développés pour mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre du document final du sommet d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui a trait à la réponse aux besoins de l'Afrique à tous les niveaux.

L'Égypte voudrait souligner l'importance particulière qu'elle attache aux conclusions du rapport présenté par le Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique (A/60/182), qui présente une vision à la fois globale et unique des réalisations, des défis et des menaces en matière de paix et de sécurité auxquels le continent africain continue de faire face, ainsi que les initiatives prises aux niveaux régional et international à cet égard.

Le débat d'aujourd'hui survient à un moment crucial, puisque nous nous efforçons ensemble de mettre en œuvre les décisions, les recommandations et les engagements souscrits à la Réunion plénière de haut niveau de septembre, figurant dans le document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/1), s'agissant notamment des besoins particuliers en matière de renforcement des capacités africaines de maintien et de consolidation de la paix dans le cadre des organes et mécanismes naissants de l'Union africaine, outre la création de la Commission de consolidation de la paix prévue par la Réunion plénière. Nous soulignons à cet égard la nécessité d'adopter une démarche multidimensionnelle à l'égard des notions de paix et de sécurité et de leurs liens avec la réalisation d'un développement durable sur le continent africain. Dans ce cadre, nous insistons sur les rôles complémentaires de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des organisations régionales, des institutions financières internationales et des fonds et programmes de l'ONU et ce, conformément aux priorités et stratégies établies par les gouvernements et autorités nationales dans les États africains concernés.

De même, nous espérons que la décision de créer une Commission de consolidation de la paix sera prise avant la fin de l'année. Nous préconisons une plus grande coopération institutionnelle entre l'ONU et le

Secrétariat du NEPAD à cet égard, d'autant que ce dernier, conformément aux directives de l'Union africaine, met au point un cadre stratégique pour relever les défis dans la période consécutive aux conflits, et de reconstruction. La Commission de consolidation de la paix doit tenir compte des priorités et des points de vue africains en matière de consolidation de la paix sur le continent.

Nous nous félicitons de la description complète présentée dans le rapport du Secrétaire général des priorités du continent africain, notamment des retombées négatives persistantes de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les régions de conflit armé. L'Égypte invite le Conseil de sécurité à attacher une attention particulière à ce phénomène lorsqu'il traitera des causes des conflits armés en Afrique, sachant que l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les régions de conflit est la principale cause de la prolongation des conflits armés. Ce problème est en outre lié au commerce illégal des armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, le rapport du Secrétaire général (A/60/208) énonce clairement que la lutte antipaludique d'ici à 2015, qui figure parmi les principaux objectifs du Millénaire pour le développement exigera une plus forte mobilisation de ressources financières sur les plans local et international, d'autant que le montant annuel pour faire reculer le paludisme est estimé à 3 milliards de dollars. Il est donc impérieux de mettre au point des vaccins et des traitements diversifiés étant donné la résistance de cette maladie aux médicaments et traitements antipaludiques actuels. Nous estimons qu'il faut pousser la recherche médicale pour mettre au point des vaccins et des thérapies qui permettront de lutter contre les nouvelles souches de la maladie. Il est capital que les gouvernements et les firmes pharmaceutiques accroissent leurs investissements afin de fournir des traitements abordables aux habitants des pays en développement.

La lutte antipaludique n'est pas une tâche impossible. L'Égypte a réussi en 1998 à sortir de la liste des pays d'endémie palustre, après avoir déployé des efforts intensifs et persistants qui ont permis d'éliminer totalement cette maladie, à l'exception de certains cas qui proviennent de l'extérieur. Le programme égyptien de lutte antipaludique a été un succès à tous égards. C'est la raison pour laquelle l'Égypte est tout à fait disposée à partager son

expérience à cet égard avec les pays du continent africain et tout pays désireux d'en profiter.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : D'emblée, ma délégation souhaite s'associer à la déclaration qui a été faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nombre de personnes associent le continent africain à des images idylliques de safaris, de grandes prairies ou encore à des images répétées à outrance des fléaux qui affligent le continent, comme s'il ne valait aucunement la peine de mentionner autre chose, comme si les hommes et les femmes qui habitent le continent n'existaient pas, comme si la sagesse ancestrale des habitants ne méritait pas d'être préservée ou étudiée avec soin.

Pour les Cubains, l'Afrique n'est très lointaine ni dans le temps ni dans l'espace. Pour nous, l'Afrique est un élément essentiel de ce que nous sommes et aspirons à construire à l'avenir, d'où l'absurdité de parler de la nation cubaine à partir d'une perspective eurocentrique unique.

Pendant l'époque coloniale, 1,3 million d'esclaves noirs ont été arrachés à leur patrie pour travailler dans les plantations de la société espagnole de l'époque. Ils venaient d'ethnies différentes : Lukumí, Carabalí, Congo, Ganga, Mandingo, Mina, Bibi et Yoruba. Ce qui est sûr, c'est que les colons ont amassé d'immenses fortunes à la sueur de ces Noirs, mais ils n'ont pas pu empêcher que nous parviennent leurs langues, leurs croyances religieuses, leur musique et leur tempérament, changeant Cuba à jamais.

Des scènes identiques se sont produites dans pratiquement l'ensemble du continent américain et des Caraïbes. La route de l'esclavage a fait partie intégrante de l'exploitation flagrante et de l'appauvrissement de l'Afrique. Aujourd'hui, nombreux sont ceux essaient de fermer les yeux sur cette triste partie de l'histoire moderne ou cherchent même à la justifier, voire à l'effacer complètement.

On a beaucoup parlé de la situation actuelle que l'on connaît en Afrique et des besoins qui se sont accumulés dans la région. Parmi ceux qui prétendent se préoccuper fort du sort de la région, nombreux sont ceux qui ne manifestent pas un grand intérêt pour essayer de s'attaquer aux racines du problème essentiel après des siècles d'exploitation et de pillage.

Tant que restera en place l'ordre politique et économique actuel – un petit nombre de gens qui consomment presque tout, alors que la majorité de la population de la planète reste exclue par rapport aux prétendus avantages de la mondialisation néo-libérale – l'Afrique sera marginalisée, elle aussi, et les séquelles du colonialisme subsisteront à tout jamais.

Si on continue d'exiger des gouvernements de la région qu'ils appliquent des politiques d'ajustement structurel qui ont été des échecs dans le passé, l'Afrique continuera de financer l'opulence des pays riches, qui promettent une nouvelle fois d'accorder des aides officielles au développement, qui se réaliseront peut-être, alors que les pays devront déboursier toujours plus d'argent pour le service de la dette. L'Afrique consacre aujourd'hui quatre fois plus de fonds au règlement du service de la dette qu'à l'éducation ou à la santé conjuguées.

Cuba croit fermement en la capacité des dirigeants africains de régler les situations de conflit qui ont un effet dévastateur sur le progrès économique et social de la région et qui constituent en fait un obstacle supplémentaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures prises récemment dans cette direction grâce au dur labeur de l'Union africaine en sont la preuve. Notre pays continuera d'appuyer l'Union africaine et tous les mécanismes de concertation régionale dans leur détermination à trouver leurs propres solutions aux problèmes africains. Les efforts régionaux à cet égard ont été très nombreux et, avant tout, nécessitent que l'Organisation des Nations Unies se préoccupe d'apporter une solution intégrée aux problèmes relatifs à la paix, à la sécurité et au développement du continent.

Les efforts régionaux exigent la cessation des ingérences étrangères, l'élimination totale des activités des mercenaires et la fin des luttes entre les grandes sociétés transnationales en vue de contrôler les importantes ressources minérales du continent, afin que les bénéfices tirés de la commercialisation de celles-ci se traduisent enfin par l'élimination définitive de la pauvreté, l'amélioration des conditions de santé et la garantie d'éducation pour tous les habitants du continent.

Un principe cardinal de la politique étrangère cubaine est la pratique conséquente de l'internationalisme et de la solidarité avec les autres

peuples du monde. Cuba n'a pas abandonné à leur sort les Africains dans leur lutte contre le colonialisme. Elle n'a non plus rien demandé en échange.

Quand le régime d'apartheid a été vaincu, les Cubains n'ont emporté d'Afrique que les dépouilles de leurs combattants.

La politique de collaboration avec les pays du continent africain, mise en œuvre depuis les premières heures de la révolution cubaine, s'effectue grâce aux relations diplomatiques avec 52 pays de la région, aux 30 missions diplomatiques accréditées dans la région et aux 22 missions africaines basées à La Havane. En outre, nous avons adopté une position de défense des intérêts africains dans toutes les instances internationales.

Cuba a concrétisé sa coopération solidaire et désintéressée avec presque tous les pays de la région. Les principaux domaines d'interaction sont la santé, l'éducation, les sports, l'agriculture, la pêche, la construction, les ressources en eau et la planification physique. À ce jour, presque 30 000 jeunes Africains sont diplômés de centres d'études cubains.

La proposition cubaine, présentée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, de fournir du personnel médical pour contribuer à combattre les conséquences graves de la pandémie, est toujours d'actualité. Il suffirait que ceux qui disposent de ressources financières importantes se décident à contribuer à un schéma de coopération triangulaire dont les résultats pourraient se faire sentir immédiatement.

M. Toro Jiménez (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Président, assume la présidence.

Notre expérience africaine nous a montré que, plus que de l'argent, ce qui est nécessaire c'est une volonté politique sérieuse d'améliorer la coopération, de s'occuper des priorités identifiées par les autorités locales et de respecter les traditions et les cultures des bénéficiaires de la coopération.

L'effort cubain a été entrepris bien que Cuba soit un pays qui dispose de ressources limitées et qu'elle est soumise à un embargo économique, commercial et financier strict depuis plus de quatre décennies.

Les peuples africains ont le droit à la paix, à un ordre international juste et au développement durable.

Ils n'ont pas besoin de paternalisme, ils ont besoin que leur capital humain soit formé et que leur soient ouverts les marchés et l'accès aux technologies. Ils n'ont pas besoin de leçons hypocrites sur ce qui leur convient le mieux. L'Afrique mérite avant tout la solidarité et le respect.

M. Hachani (Tunisie) : Ma délégation voudrait s'associer pleinement aux déclarations prononcées respectivement par la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la Namibie, au nom du Groupe africain.

En réservant une partie de ses recommandations aux besoins spécifiques de l'Afrique, le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1) confirme, d'une part, la priorité accordée par la communauté internationale et le système des Nations Unies à l'Afrique et, d'autre part, l'urgence de concrétiser, sur divers plans, ce consensus en mettant sur pied un véritable partenariat de développement pour notre continent, longtemps fragilisé par les affres des conflits armés, de l'instabilité, de la pauvreté et des pandémies.

L'accent mis dans le débat de ce matin sur le problème du paludisme est à cet égard symbolique. Le document final appelle à doter le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), programme global et intégré au service du développement de l'Afrique et base de coopération avec ses partenaires, des moyens financiers, matériels et institutionnels nécessaires à son effective mise en œuvre. En effet, malgré la volonté des pays africains et l'engagement de leurs partenaires, la mise en œuvre de cet important programme africain requiert encore une plus grande mobilisation de la communauté internationale et une meilleure harmonisation de ses instruments d'intervention.

Le troisième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international au NEPAD (A/60/178), met particulièrement l'accent sur cet aspect en préconisant de renforcer les capacités nationales et régionales chargées de la mise en œuvre du NEPAD et d'assurer les conditions de cohérence et de coordination entre les plans de développement nationaux et les priorités du NEPAD. Ma délégation partage cette vision, mais estime que le processus de réforme macroéconomique et de développement humain réclame des ressources financières, humaines et techniques qui sont

actuellement au-dessus des moyens de plusieurs pays africains. D'où la nécessité structurelle d'un apport extérieur conforme aux besoins.

À cet égard, la Tunisie se félicite des conclusions du Comité du programme et de la coordination (A/60/16) concernant l'engagement renouvelé des Nations Unies à apporter une assistance active et concertée aux différents volets du NEPAD et à la nécessité d'identifier des méthodes novatrices pour financer ses priorités.

L'Afrique est assurément la région la plus affectée par les contrastes de l'environnement mondial actuel. En effet, malgré sa détermination à se prendre en charge en adoptant des plans de restructuration et de mise à niveau, malgré ses progrès sur la voie du règlement des conflits qui ont si longtemps entravé le développement de nombreux pays, malgré la place prioritaire qu'elle occupe dans les préoccupations de la communauté internationale, l'Afrique accuse un grand retard par rapport au calendrier d'étapes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nul doute que le contexte économique et financier international conditionne, dans une large mesure, le processus de développement. Par conséquent, l'installation d'un environnement propice au développement de l'Afrique, qui est aussi un pilier dans le processus de mise en œuvre des priorités du NEPAD, est un préalable pour installer un équilibre stable et permanent dans l'ordre économique et politique régional et sous-régional. Ceci est de nature à permettre à l'Afrique d'accélérer son processus d'intégration à l'économie mondiale et de démanteler progressivement les sources et les foyers de conflits. En effet, les liens d'interaction entre le développement et la sécurité sont bien établis. La paix restera toujours fragile et réversible sans un environnement économique propice et de véritables perspectives de développement.

Dans ce cadre, convient-il de saluer les efforts déployés par l'Union africaine, en particulier l'établissement du Conseil de paix et de sécurité, tant il est vrai que la prévention, la gestion et le règlement des situations de conflit et d'après conflit constituent, entre autres, des préalables à la réalisation des OMD et des priorités du NEPAD. Dans le même ordre d'idées, et pour que le Conseil de paix et de sécurité soit en mesure de s'acquitter de son mandat, il est

indispensable de continuer à mieux harmoniser institutionnellement son action avec l'Organisation des Nations Unies. La prochaine entrée en vigueur de la décision de créer la Commission de consolidation de la paix apportera certainement un instrument très précieux à cet égard.

Enfin, nous espérons que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, chargé entre autres des relations avec le NEPAD, continuera à être renforcé.

M. Suresh Kurup (Inde) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour son troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et pour les autres rapports préparés sur ce point. Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77.

Créer des partenariats entre les pays africains et entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale, c'est un objectif central du NEPAD. Avec l'abondance de ses ressources naturelles et l'immense capacité de ses peuples à être des agents du changement, l'Afrique détient la clef de son propre développement. Nous sommes convaincus que la réalisation des objectifs du NEPAD dépendra de l'existence d'un programme élaboré et mis en œuvre par l'Afrique elle-même. Les problèmes et les défis auxquels l'Afrique est confrontée et leurs solutions sont mieux connus par les pays africains eux-mêmes. Ils ont prouvé qu'ils étaient déterminés à faire progresser la mise en œuvre du NEPAD en adoptant différentes mesures. L'Afrique a besoin d'un appui international concerté pour appliquer les solutions qu'elle a identifiées.

Le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD (A/60/85) insiste sur le fait qu'il faut passer des discours aux actes. Il rappelle que les initiatives spéciales pour appuyer le développement de l'Afrique, prises par le passé, n'ont pas tenu leurs promesses, ni répondu aux attentes. Au cours des 10 derniers mois, nous avons eu la possibilité de débattre des besoins spécifiques de l'Afrique dans le contexte du rapport du Secrétaire « Dans une liberté plus grande », puis auparavant lors des délibérations sur le rapport du Projet objectifs du Millénaire. Le Groupe consultatif fait observer que ces documents et d'autres ont tous souligné qu'une

assistance financière supplémentaire importante sera nécessaire pendant longtemps pour répondre aux besoins de l'Afrique sur le plan humain et concernant les objectifs de développement. Le Groupe, tout en reconnaissant que l'aide humanitaire s'est révélée indispensable pour sauver des vies, exhorte les partenaires de développement à apporter une aide à long terme au lieu de ne réagir qu'en cas de crise.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/250 intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » a également insisté sur la nécessité de fournir très tôt une aide au développement, dès l'instant même où la communauté internationale commence à fournir des secours humanitaires. La communauté internationale doit demeurer active lors du passage de la phase des secours aux activités de développement.

Le rapport du Groupe consultatif avance plusieurs idées qui mettent, entre autres, l'accent sur la nécessité d'investir dans les ressources humaines en Afrique, le développement de son secteur privé, en plus d'une augmentation importante du volume de l'aide, l'allégement de la dette, l'achèvement du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, et l'amélioration de la qualité et de la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies. Grâce à tout un éventail d'activités, l'Inde s'est toujours efforcée d'être un ami et un partenaire des efforts de développement de l'Afrique dans nombre de domaines identifiés par le Groupe consultatif.

L'objectif de l'Inde est de donner un contenu économique substantiel à ses relations avec l'Afrique. Malgré ses ressources limitées, l'Inde a, au fil des ans, contribué à plusieurs fonds et programmes spécialement destinés à l'Afrique. Le Programme indien de coopération économique et technique fournit depuis de nombreuses décennies un cadre d'amélioration de la coopération entre l'Inde et les pays africains. Un grand nombre d'étudiants africains ont pu profiter des bienfaits du système éducatif indien. Le fait que l'Inde ait contribué 200 millions de dollars à la réalisation de projets dans le cadre du NEPAD et à la formation d'un nouveau groupe, dénommé Team-9 (Approche technico-économique pour le Mouvement Afrique-Inde), sont des exemples spécifiques de la participation de l'Inde à la solidarité envers l'Afrique et à la coopération Sud-Sud. Ces six derniers mois, des projets pour un montant de 84,3

millions de dollars ont été approuvés dans le cadre du crédit accordé au NEPAD et plusieurs autres activités, soutenues par l'Inde dans le cadre du programme Team-9, ont également été approuvées.

Le Groupe consultatif a souligné l'importance du commerce et de l'investissement en Afrique. Ces dernières années, les liens économiques et commerciaux se sont renforcés entre l'Inde et l'Afrique et le volume du commerce a fortement augmenté. L'Inde importe beaucoup de produits d'Afrique et les centres indiens en Afrique couvrent tout un éventail de produits. L'Inde a également réalisé des investissements très importants dans un certain nombre de pays d'Afrique.

L'Inde a commencé à travailler sur une mission de connectivité en Afrique qui appuiera le développement de l'éducation et de la médecine à distance, du commerce et de la gouvernance en ligne, du divertissement éducatif, de la localisation géographique des ressources et des services météorologiques. Un système satellite continu et intégré ainsi qu'un réseau à fibres optiques et sans fil, fournis par l'Inde, vont bientôt connecter cinq universités, 51 centres d'apprentissage, 10 hôpitaux très spécialisés et 53 dispensaires situés dans des zones rurales partout en Afrique. Ils offriront également la possibilité à l'ensemble des 53 chefs d'État et de gouvernement africains de tenir des vidéoconférences. Le Projet de réseau satellitaire panafricain de télécommunications a été officiellement approuvé par l'Union africaine, et un mémorandum d'accord entre le Gouvernement indien et l'Union africaine doit être signé lors de la visite d'une équipe de haut niveau de l'Union africaine en Inde, prévue du 25 au 29 octobre 2005. Il s'agit d'un projet historique qui aidera nos amis d'Afrique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation et à la santé.

L'Inde et l'Afrique mènent une lutte commune contre la pauvreté et la maladie. L'Inde est en train de mettre au point une importante initiative visant à assister l'Afrique dans son combat contre le VIH/sida et d'autres pandémies. Nous espérons encourager les compagnies pharmaceutiques indiennes à construire des centres de production en Afrique afin de répondre à la demande croissante de médicaments peu coûteux, en particulier les traitements antirétroviraux. La communauté internationale doit d'urgence fournir des

ressources pour lutter de manière plus vaste et plus générale contre le VIH/sida et les autres maladies.

De 1960 à 1973, les gouvernements africains ont mené des politiques actives de défense de leurs industries et de préservation des moyens de subsistance, mais le choc pétrolier de 1973 a entraîné un lourd endettement, aggravé par les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international. Les résultats en sont visibles aujourd'hui dans les obstacles auxquels se heurte l'Afrique subsaharienne. Le rapport du Projet objectifs du Millénaire a mis en relief les problèmes de l'Afrique subsaharienne et le cercle vicieux de pauvreté que représentent un faible taux de rapport de l'impôt, un faible taux d'épargne, etc. Les politiques d'ajustement structurel entravées par l'endettement ont aggravé le problème du fait de la baisse des investissements dans le secteur agricole. La région a ainsi connu le pire des deux mondes, puisque les politiques agricoles des pays en développement étaient, elles, soutenues par d'énormes subventions.

Le point d'appui des efforts internationaux dans le domaine économique réside dans le huitième objectif du Millénaire pour le développement, ainsi que dans les paragraphes 42, 44 et 62 du Consensus de Monterrey. Il est indispensable d'obtenir des résultats sur ces questions pour atteindre les objectifs du NEPAD. Il ne sera guère possible de réaliser durablement les objectifs du Millénaire pour le développement, de manière à parvenir à une véritable transformation économique, sans un allègement de la dette plus important et plus efficace, sans une réforme fondamentale des institutions économiques et monétaires internationales et sans l'achèvement positif du cycle de négociations de Doha pour le développement.

Dans ce contexte, l'Inde a toujours appuyé les propositions formulées à l'ONU tendant à convertir en dons toutes les dettes publiques bilatérales qui ont encore les pays africains les plus pauvres, et nous appuyons l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'Inde a joué son rôle en annulant la dette des pays africains participant à l'Initiative PPTE et en restructurant la dette commerciale. Les problèmes d'endettement auxquels font face tant de pays en développement à revenu faible ou intermédiaire continuent d'entraver sérieusement leur capacité à accélérer le développement économique et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous nous félicitons de la proposition du Groupe des Huit d'annuler de manière irrévocable la dette des pays participant à l'Initiative PPTE. Cette proposition a suscité de fortes attentes dans les pays qui remplissent les conditions requises. Les modalités de mise en œuvre de cette initiative doivent être précisées plus avant, en particulier pour ce qui est des ressources supplémentaires, de la possible extension de l'Initiative à d'autres pays et des conditionnalités, telle la privatisation et la libéralisation des échanges, qui, dans certains cas se sont avérées néfastes au développement.

Nous prenons note dans le rapport du Secrétaire général que l'évolution récente en Afrique a été encourageante à beaucoup d'égards, que le nombre de conflits majeurs a été réduit et que la plupart des pays africains sont assez stables politiquement et la majorité a un gouvernement élu démocratiquement. Nous espérons que ces faits nouveaux jetteront les bases d'un environnement propice à la croissance économique et au développement. Lorsqu'on examine les causes de conflit et les moyens de contribuer à instaurer une paix et un développement durables, il importe également, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, que la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies, s'engagent à allouer davantage de ressources financières, humaines et techniques.

Pour sa part, l'Inde a participé à quasiment toutes les missions de maintien de la paix en Afrique et compte actuellement plus de 5 000 soldats de la paix servant en Afrique. À cet égard, nous avons appuyé la création d'une Commission de consolidation de la paix qui vise à répondre aux besoins spécifiques des pays sortant d'un conflit sur la voie du relèvement, de la réintégration et de la reconstruction. Nous avons bon espoir qu'elle deviendra opérationnelle d'ici à la fin de l'année.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) se félicite des progrès substantiels que les pays africains ont réalisés s'agissant d'honorer leurs engagements et souligne la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du NEPAD. Par ce Document, nos dirigeants se sont engagés à renforcer la coopération avec le NEPAD par le biais d'un appui cohérent aux programmes élaborés par les responsables africains dans ce cadre. Le Document final présente plusieurs propositions de fond. Nous espérons voir les mécanismes de suivi appropriés mis en place dans le but de donner suite à ces propositions.

La solidarité de l'Inde avec l'Afrique dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid, ses opérations de maintien de la paix en Afrique depuis les années 60 et sa collaboration économique et scientifique avec l'Afrique aujourd'hui visent non seulement à en maintenir la paix et préserver l'intégrité territoriale, mais aussi à donner à l'Afrique des moyens économiques et politiques d'action dans les prises de décisions politiques et économiques aux niveaux national et international. Il faut espérer qu'on recherchera la meilleure solution, sans se contenter d'une bonne. Tout en défendant le principe de la non-discrimination, nous devons rappeler que jamais dans le passé, une lutte pour l'autonomie n'a été remportée d'un seul coup, mais seulement à travers un processus de négociations et avec le temps. Toute autre solution risquerait de prolonger l'absence d'une pleine émancipation.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'emblée, je tiens à saisir l'occasion pour adresser une fois encore, au nom de la délégation russe, nos condoléances sincères aux populations du Pakistan, de l'Inde, de l'Afghanistan victimes du tremblement de terre catastrophique du 8 octobre. Nous voudrions également exprimer notre solidarité avec les gouvernements de ces pays. Avec un certain nombre d'autres pays, la Fédération de Russie a répondu sans retard à la tragédie en envoyant des équipes de secours, des médecins, du matériel spécialisé et une aide humanitaire dans les zones sinistrées.

Passant à présent aux points de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui, je tiens à dire, avant tout, que la Fédération de Russie note avec satisfaction les progrès réalisés ces dernières années dans le règlement des conflits en Afrique, en particulier en Sierra Leone, au Burundi, au Soudan, au Libéria et en République démocratique du Congo. En même temps, la situation générale est bien loin d'être stable sur le continent. Nous estimons que le renforcement de la stabilité en Afrique est une priorité pour la communauté internationale afin de mettre en place, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un système mondial permettant de lutter contre les menaces et de relever les défis du monde moderne. Nous ne connaissons pas de développement harmonieux et durable des relations internationales tant que le continent africain continuera d'être un foyer d'instabilité.

Nous sommes favorables à une interaction étroite entre l'ONU, les entités régionales et sous-régionales africaines et les différents États de façon à élaborer des approches harmonisées et intégrées du règlement des conflits dans la région, qui devrait être fondées sur la prédominance des méthodes politiques et diplomatiques et sur le strict respect des normes et des principes de maintien de la paix énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela a été confirmé par l'adoption, lors du sommet du Conseil de sécurité tenu le 14 septembre, de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique, dont s'est porté auteur le Groupe des États d'Afrique.

Comme le veut son statut de membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie apporte une contribution importante aux activités de maintien de la paix sur le continent, y compris le développement d'une stratégie de règlement des conflits armés spécifiques et la définition des mandats des opérations de maintien de la paix pertinentes dans le cadre du Conseil de sécurité. Le personnel militaire russe et les agents du maintien de l'ordre russes – soit au total quelque 220 personnes – prennent part à presque toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique.

La Russie assure également la formation de soldats de la paix africains. Nous envisageons actuellement la possibilité d'élargir notre coopération avec les pays africains dans ce domaine. Nous entendons continuer à promouvoir la stabilité en Afrique par tous les moyens possibles et à assister les pays africains dans la consolidation de leur propre capacité de contenir les crises.

Nous appuyons la nouvelle approche de l'ONU dans la pratique du maintien de la paix, qui consiste à assurer une interaction étroite entre les missions de l'ONU déployées dans des États africains voisins. Il est d'une importance critique qu'elle soit bien coordonnée. Toutefois, nous devons être particulièrement vigilants à cet égard : les activités coordonnées des forces des Nations Unies devraient être approuvées par le Conseil de sécurité et fondées sur les principes du plein respect de la souveraineté des différents États et sur le consentement des pays fournisseurs de contingents; elles ne devraient pas s'écarter des mandats définis pour chaque mission.

Dans le cadre des efforts visant à stabiliser les situations d'après conflit en Afrique, nous reconnaissons les immenses possibilités offertes par la future Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que les États Membres arriveront rapidement à un accord sur les questions touchant à ses activités. Nous sommes convaincus que c'est avant tout la participation active des États africains eux-mêmes qui est indispensable pour assurer une paix plus durable sur le continent. Il importe de prendre des mesures contre les groupes armés illégaux, de renforcer les relations de bon voisinage, d'améliorer la coopération pour veiller à ce que les frontières soient sûres et imperméables à la contagion des conflits comme à la circulation des armes et des mercenaires, et de faire cesser les violations massives du droit international humanitaire et l'impunité pour les crimes contre l'humanité. Nous apprécions les efforts déployés par la communauté africaine dans ce domaine et nous nous félicitons des actions déterminées du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, y compris celles visant à constituer une force africaine d'intervention.

La Fédération de Russie attache une grande importance à la coopération internationale au développement des pays africains, que nous abordons sous l'angle de la réalisation par ces pays des objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous notons avec plaisir que le travail sur les aspects sociaux et économiques du NEPAD est maintenant bien engagé, comme l'ont montré les efforts fructueux en cours déployés par les pays africains pour développer leurs infrastructures, moderniser leur agriculture et leur éducation et lutter contre la propagation des maladies infectieuses. Notre pays, qui est un membre responsable de la communauté internationale, contribue à accélérer ce processus en agissant simultanément sur plusieurs fronts.

En tant que membre du Groupe des Huit, la Russie participe activement à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du Groupe, qui vise à promouvoir le travail au sein du NEPAD, et elle reste extrêmement attentive au règlement des questions urgentes de développement social et économique du continent africain. L'allégement de la dette des pays de la région reste un élément prioritaire de notre aide à l'Afrique, notamment dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À ce

jour, la Russie a annulé ou s'est engagée à annuler 11,3 milliards de dollars de dette des pays africains, dont plus de 2 milliards de dollars dans le cadre de l'Initiative PPTE. En 2003-2004, la Russie a versé 10 millions de dollars supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale créé dans le cadre de l'Initiative. Pour 2005-2006, elle a décidé de verser 15 millions de dollars supplémentaires au Fonds et le premier versement – 5 millions de dollars – a déjà été fait.

Dans le cadre du Club de Paris, la Russie s'est engagée à annuler plus d'un milliard de dollars de la dette de l'Éthiopie. Nous poursuivons notre travail en vue du règlement de la dette des pays africains sur une base bilatérale. La Russie a signé des accords en la matière avec Sao Tomé-et-Principe, le Burundi et le Nigéria et organisé des négociations avec la Zambie, l'Angola, l'Éthiopie, la République du Congo et le Tchad.

La Russie a décidé de consacrer environ 60 millions de dollars au quatorzième processus de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement pour 2006-2014. Les pays d'Afrique subsaharienne recevront quelque 49 % de cette somme.

Notre pays accorde toujours un régime de tarifs douaniers préférentiel aux marchandises fabriquées dans les pays africains. Cela encourage l'expansion des échanges avec les pays africains, qui ont atteint une valeur totale de 638 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2004, ce qui représente une augmentation d'environ 25 % par rapport à la même période de 2003.

Nous estimons que les investissements dans les ressources humaines sont un important aspect de l'aide au continent. C'est la raison pour laquelle nous aidons les pays africains à la formation de leur personnel national. Chaque année, la Russie octroie ainsi plus de 700 bourses financées par l'État.

La Russie est devenue un pays donateur plus actif en ce qui concerne la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence. En 2004, nous avons fourni une aide humanitaire bilatérale au Maroc et au Mali. Nos partenariats avec les donateurs multilatéraux, principalement le Programme alimentaire mondial, se développent énergiquement. À partir de cette année, la Russie contribuera de façon régulière aux activités humanitaires du Programme.

Nous sommes conscients de ce que les problèmes liés à la propagation du paludisme en Afrique ne peuvent attendre. Notre stratégie face à cette question est non seulement médicale mais également sociale et économique, compte tenu de l'impact de celle-ci sur le développement du continent à ces niveaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à une intensification des efforts internationaux mis en place au sein des Nations Unies pour endiguer la propagation de la pandémie en Afrique. Conformément à cette position, nous avons fait de l'aide médicale multiforme au continent une composante essentielle de notre assistance. En plus de nos précédents engagements en matière de contributions volontaires au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui s'élèvent à 20 millions de dollars, le Gouvernement de la Fédération de Russie a décidé de doubler cette somme en portant notre versement global à 40 millions de dollars d'ici 2008. Nous avons d'ores et déjà versé 15 millions de dollars de cette somme au Fonds. Cette année, nous avons versé le solde des 8 millions de dollars que nous avons promis à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite en 2003-2004.

De nombreux experts reconnaissent que l'Afrique pourrait ne pas atteindre ses objectifs de développement d'ici 2015. Par ailleurs, la communauté internationale a fait beaucoup, cette année, pour prouver sa solidarité avec le continent. De nombreux pays ont ainsi pris des engagements sérieux en matière d'aide au continent. Le temps est venu de donner suite à ces promesses. La Fédération de Russie, pour sa part, entend contribuer de toutes les manières possibles à cet objectif.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général de son troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/60/178) et du Rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD (A/60/85).

Nous souscrivons à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique fait partie intégrante de notre monde, la mondialisation ayant établi des liens étroits entre nos cinq continents. Le développement mondial ne peut donc se faire si l'Afrique ne participe pas elle aussi à la prospérité. De la Déclaration du Millénaire et du NEPAD au récent Sommet mondial de 2005, l'attention

accordée à l'Afrique se décline dans de nouvelles mesures.

Nous notons avec plaisir que les pays africains ont consenti d'énormes efforts à la mise en œuvre du NEPAD. Ils ont adopté des mesures positives dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de l'information et des communications, de la santé publique, de l'éducation, de l'environnement, du tourisme, de l'agriculture, des sciences et technologies et de l'industrialisation. Nous apprécions hautement tous ces efforts. Au cours de l'année écoulée, l'attention de la communauté internationale et son aide au développement de l'Afrique se sont accrues. Certains pays développés ont pris de nouveaux engagements en matière d'aide publique au développement à l'Afrique et d'allègement de la dette. Les pays en développement ont également fait de l'aide à l'Afrique une part importante de la coopération Sud-Sud. Tout cela montre que l'on a franchi une étape importante en faveur du développement de l'Afrique.

Toutefois, comme le fait observer le rapport, la mise en œuvre du NEPAD reste un processus complexe et laborieux. En dehors de l'appui international et des efforts des pays africains eux-mêmes, nous devons faire beaucoup plus d'efforts pour le continent africain, qui a besoin d'aide dans toutes ses initiatives. Les pays africains doivent redoubler d'efforts en ce qui concerne leurs stratégies nationales de développement. Et la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces de toutes sortes pour aider et appuyer les pays africains, notamment par une augmentation notable de son aide financière. À cet égard, nous souscrivons aux recommandations utiles figurant dans le rapport du Secrétaire général.

S'agissant de l'appui international dont l'Afrique bénéficiera pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la délégation chinoise souhaite insister sur les points suivants.

Tout d'abord, les contributions promises à titre d'aide doivent être versées sans tarder. Durant le sommet de cette année, tous les participants ont rappelé que la complexité du développement de l'Afrique est devenue un piège de la pauvreté dont l'Afrique ne saurait se tirer à elle seule. Ce n'est qu'en offrant un soutien international considérable et diversifié que nous pourrions aider l'Afrique à échapper à son pénible sort. Que ce soit en raison d'obligations historiques ou

en raison des déficiences que présente l'ordre économique international actuel, les pays développés ont des responsabilités auxquelles ils ne peuvent se dérober. Nous nous félicitons des annonces faites par l'Union européenne, le G-8 et d'autres grands pays développés en vue d'accroître l'aide publique au développement (APD) destinée à l'Afrique ainsi que l'allègement de la dette. Mais ce n'est qu'un début. Dans leur tentative d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays et les peuples africains disputent une course contre la montre. Nous espérons que les pays développés se montreront tout aussi conscients de l'urgence de tenir leurs promesses le plus rapidement possible, afin d'aider les pays africains à résoudre leurs problèmes urgents et à renforcer leurs capacités d'autodéveloppement.

Deuxièmement, des efforts sérieux doivent être déployés afin d'améliorer le contrôle. L'action propre de l'Afrique et l'appui international sont les deux principaux piliers du NEPAD. Les pays africains ont créé un mécanisme d'évaluation infra-africaine en vue d'évaluer régulièrement les progrès accomplis. Afin de tirer réellement parti de l'appui international, il faut qu'il y ait des mécanismes correspondants chargés de contrôler la mise en œuvre afin de produire des rapports plus exacts et plus détaillés et de formuler des recommandations pertinentes sur les progrès réalisés avec l'appui international.

Troisièmement, il faut respecter le principe du contrôle national. La communauté internationale, en offrant son aide à l'Afrique, doit faire confiance à la sagesse des gouvernements et des peuples africains et respecter leur choix d'une voie de développement afin de permettre aux pays bénéficiaires de contrôler le processus, de le diriger et de se réserver une grande marge de manœuvre. Ceci non seulement reflète un esprit d'égalité et de respect mutuel, mais aussi constitue un bon moyen de permettre à l'Afrique de laisser libre cours à sa créativité et d'exploiter son potentiel.

Quatrièmement, la coopération Sud-Sud doit être encore élargie. Dans le processus de développement, les pays en développement se sont toujours compris et appuyés. Dans les circonstances actuelles, la coopération Sud-Sud, grâce aux progrès tangibles déjà accomplis, aura encore plus d'avenir. Nous sommes favorables à ce que l'on continue de rechercher de nouveaux moyens d'élargir la coopération Sud-Sud,

d'échanger des vues, d'apprendre les uns des autres et de renforcer le commerce, les investissements et la coopération technique, promouvant ainsi le développement de l'Afrique.

Que ce soit dans la lutte passée pour l'indépendance et la libération des pays ou dans la quête actuelle de la paix et du développement, le peuple chinois s'est toujours fermement tenu aux côtés du peuple frère d'Afrique. L'un des principaux axes de la politique étrangère chinoise est la consolidation et le développement de liens amicaux avec les pays africains, la coopération avec ces derniers et l'aide aux pays et peuples africains dans le développement économique et le progrès social.

En vue de renforcer la coopération Sud-Sud, la Chine et les pays africains ont créé, en 2000, le Forum de coopération Chine-Afrique, qui a défini un plan global et détaillé de coopération entre la Chine et l'Afrique. Ses principaux domaines sont, de façon générale, identiques aux domaines prioritaires du NEPAD.

En 2004, le Gouvernement chinois a signé des accords de prêt avec 43 pays africains, portant sur le développement agricole, l'infrastructure, la formation des ressources humaines, les soins médicaux et la santé publique. Le 1^{er} janvier 2005, la Chine a appliqué des tarifs nuls à certains produits de base provenant des 25 pays les moins développés en Afrique, couvrant 190 lignes tarifaires. En 2004, l'investissement direct chinois en Afrique a atteint 135 millions de dollars, chiffre record pour l'investissement direct chinois en Afrique au cours d'une seule année.

À la réunion sur le financement du développement qui a eu lieu en marge du sommet de cette année, le Président Hu Jintao a annoncé cinq nouvelles mesures propres à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment l'accroissement de l'aide en faveur des pays en développement pour la prévention et le traitement du paludisme et d'autres maladies infectieuses, l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés, le vaste programme de formation sur trois ans destiné à 30 000 stagiaires venus de pays en développement, et un programme de prêt d'une valeur de 10 milliards de dollars à des taux préférentiels s'adressant aux pays en développement. Le Gouvernement chinois est prêt à mettre en œuvre les programmes pertinents par l'intermédiaire du Forum de coopération Chine-Afrique et d'autres instances de

coopération pour aider l'Afrique à promouvoir son développement et à mettre en œuvre le NEPAD.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les questions faisant l'objet de notre débat aujourd'hui. Ma délégation souhaite également s'associer aux déclarations faites par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par la Namibie au nom de l'Union africaine, et par le Lesotho au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général a reconnu, dans son rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qu'il y avait eu une réponse internationale à l'appui du développement de l'Afrique plus considérable, et même une mobilisation de l'opinion publique internationale. Dans le même temps, le Secrétaire général conclut en disant qu'il reste encore beaucoup à faire et que la coopération internationale à l'appui du NEPAD doit être renforcée.

Par l'intermédiaire du NEPAD, les dirigeants africains non seulement ont acquis le contrôle et la direction du programme de redressement socioéconomique, mais ils ont également transformé le contenu de l'agenda du développement et font des progrès vers le changement du contexte international également. Le Nouveau Partenariat a tout juste quatre ans. Les principes essentiels du NEPAD demeurent le contrôle par l'Afrique de la promotion du développement socioéconomique, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Par l'intermédiaire du NEPAD, les dirigeants africains ont conçu une approche globale du développement. Les politiques et les priorités du NEPAD ont donné un cadre internationalement reconnu au développement de l'Afrique.

D'après les rapports et des indications récentes, la mise en œuvre des programmes du NEPAD est appelée à s'accélérer dans les années à venir. Comme nous avons entendu beaucoup d'orateurs le dire aujourd'hui, les préparatifs et les consultations – par exemple, pour la mise en place du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique – sont terminés. Les communautés sous-régionales africaines et les gouvernements africains ont déjà déterminé les projets hautement prioritaires à entreprendre et les

mesures urgentes à prendre. Les gouvernements africains se sont également engagés à accroître de 10 % par an la part de leur budget national consacrée à l'agriculture dans les cinq prochaines années. Des progrès sont également accomplis dans la mise en œuvre d'autres programmes relevant du NEPAD, notamment en matière de santé, de technologies de l'information et de la communication, d'éducation, d'énergie, d'environnement, de science et technologie, et d'égalité entre les sexes.

Le processus d'auto-évaluation, tel que convenu par les Africains, a été conçu par les Africains eux-mêmes et appartient donc aux Africains. Ses principes trouvent leur origine dans des traditions et des processus africains qui ne se transposent pas toujours aisément à d'autres situations. Le Mécanisme d'évaluation infra-africaine permet à chaque pays africain d'évaluer les progrès qu'il accomplit dans la réalisation des objectifs communs que l'Afrique s'est fixés. L'évaluation se fait plutôt au niveau des pays qu'au niveau des gouvernements. Elle tient compte du fait que le développement national, quel que soit le pays, est mû par une multitude de forces sociales.

Le Mécanisme d'évaluation infra-africaine, en définissant les objectifs et les normes et en fournissant des définitions des critères de valeur seulement indicatives et des exemples d'indicateurs, cela de manière à assurer une cohérence générale au niveau du pays et l'uniformité au niveau du continent, est donc plutôt habilitant que contraignant.

À la fin de septembre 2005, l'Afrique du Sud a tenu une conférence consultative nationale de deux jours, à laquelle des délégués du Gouvernement, du secteur privé, des syndicats, du milieu universitaire et de toutes les branches de la société civile ont lancé le processus d'évaluation sud-africain. Fidèle à l'engagement qu'a pris notre gouvernement de promouvoir un processus de changement progressif animé par la base, l'Afrique du Sud appuie l'approche participative des conclusions du processus d'évaluation infra-africaine. Ceci est d'autant plus important que cette évaluation débouchera sur un programme d'action qui visera à remédier aux insuffisances, quelles qu'elles soient, qui auront été cernées par l'exercice d'évaluation. Aussi, notre gouvernement pense qu'il est essentiel que tous les Sud-Africains exercent un contrôle sur ce programme d'action et coopèrent à sa mise en œuvre.

Cette année marque une étape importante dans les efforts déployés par le continent africain pour lutter contre le paludisme. Il y a cinq ans, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique ont signé la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses, en vertu desquels leurs pays s'engageaient à atteindre des objectifs précis en matière de prévention du paludisme et de lutte contre cette maladie d'ici à 2005. Bien que la lutte contre le paludisme enregistre des progrès notables, des interventions majeures sont encore nécessaires. Incontrôlé, le paludisme restera un lourd fardeau qui pèsera sur les économies africaines. Les statistiques indiquent déjà qu'en un an, le paludisme a fait 1 million de morts dans le monde, 90 % d'entre eux en Afrique. La lutte contre le paludisme n'est possible que dans le cadre d'une action concertée et coordonnée de toutes les parties prenantes.

Ma délégation est d'accord avec le rapport intérimaire du Secrétaire général intitulé « Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/60/182), selon lequel l'Union africaine a fait des progrès substantiels en matière de prévention des conflits sur le continent. L'un des principaux changements réside dans la façon dont l'Afrique dirige le règlement de conflits et la gestion de la consolidation de la paix, les pays africains eux-mêmes assumant un rôle directif énergétique en la matière.

L'Union africaine est la principale responsable de l'architecture de paix et de sécurité du continent, essentiellement par le biais du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le développement socioéconomique est crucial pour la paix et la sécurité, et en conséquence, le rôle du NEPAD en matière de paix et de sécurité porte sur la reconstruction après les conflits et sur la mobilisation des ressources nécessaires. Dans ce contexte, l'Afrique est en train de parachever un cadre stratégique pour la reconstruction après les conflits, dont l'objectif est de renforcer les capacités de tous les acteurs internes. Des stratégies détaillées de reconstruction après les conflits ont été élaborées en consultation avec des experts africains et d'autres partenaires de développement.

Ma délégation convient également, comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général, que la principale tâche restant maintenant à accomplir pour le

développement de l'Afrique est la mise en place d'un partenariat véritablement mondial et équitable, ce que la communauté internationale s'est engagée à établir. Il apparaît donc clairement qu'en dépit de toutes les mesures et de tous les engagements pris par les institutions et les pays africains eux-mêmes, l'obstacle majeur reste l'insuffisance de ressources nécessaires à l'exécution.

À cet égard, le partenariat mondial pour le développement de l'Afrique doit changer, notamment dans la façon dont les institutions financières multilatérales de développement appuient l'infrastructure de développement en Afrique. Il faut également que ces institutions créent des mécanismes extraordinaires de financement des projets d'infrastructure sous-régionaux.

Deuxièmement, la communauté internationale doit concrétiser ses promesses, en particulier pour ce qui est de l'augmentation considérable des flux d'aide au développement qu'elle s'est engagée à fournir, et de l'harmonisation et de la simplification des procédures d'assistance. Nos calculs indiquent que si les promesses faites étaient tenues, les flux d'aide publique au développement vers l'Afrique passeraient à 44 milliards de dollars en 2010 et à 61 milliards en 2015. Une telle augmentation serait certes considérable, mais elle ne suffirait pas à assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Troisièmement, il importe d'examiner les obstacles qui nuisent à l'efficacité de l'aide au développement. Nous savons que l'on a généralement aujourd'hui tendance à penser que cette assistance n'a pas donné les résultats escomptés en raison de divers facteurs portant à faire croire que l'Afrique n'a pas les capacités nécessaires pour absorber et utiliser efficacement des fonds plus importants. En réalité, le problème tient au fait que le financement a été assuré

de manière sporadique par des donateurs individuels, pour des programmes ponctuels à court terme, dont les coûts de transaction sont élevés et qui nécessitent souvent la mise en place d'infrastructures parallèles.

Quatrièmement, on ne peut que se féliciter du mouvement en faveur de l'annulation de la dette – qui a commencé après des activités de plaidoyer exhaustives de la part des dirigeants africains et de leurs partenaires au sommet du Groupe de Rio, et qui a récemment été confirmé lors des réunions annuelles des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international – et nous espérons qu'il ne fera que s'accélérer. Le NEPAD suivra la mise en œuvre de cette initiative et continuera de réclamer une extension de l'allègement de la dette à l'ensemble des pays les moins avancés d'Afrique, ainsi que d'autres mesures audacieuses relatives aux subventions agricoles accordées par les pays développés, qui faussent les termes de l'échange.

On ne peut plus invoquer l'absence de stratégies et de plans d'action africains de développement concrets et suffisamment quantifiés et détaillés pour justifier l'absence de progrès dans la mise en place d'un véritable partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. L'Afrique fait ce qu'elle doit faire, et il incombe désormais à nos partenaires internationaux de se joindre à ce véritable partenariat afin que tous les Africains connaissent une vie meilleure.

En conclusion, l'Afrique du Sud appelle la communauté internationale à mettre en œuvre en 2006 un programme d'action concret, comme le préconisent la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), afin que l'Afrique puisse recevoir l'aide qui lui permettra de réaliser les OMD d'ici à 2015.

La séance est levée à 13 h 5.